



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

78^e séance plénière

Mardi 18 janvier 2005, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Ping (Gabon)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 39 de l'ordre du jour (suite)

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

M. Hashi (Somalie) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais vous dire, Monsieur le Président, notre plus grande satisfaction pour la reprise de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale en vue de réagir à la catastrophe du raz-de-marée qui a dévasté un certain nombre de pays en Asie et en Afrique. Je saisis également l'occasion pour exprimer une fois de plus nos profondes condoléances aux gouvernements et aux peuples de l'Indonésie, de Sri Lanka, des Maldives, de l'Inde, de la Thaïlande, du Kenya, de la Tanzanie et des Seychelles. La dévastation était de grande ampleur et a causé des pertes en vies humaines et des destructions sans précédent. Nous offrons également nos plus profondes condoléances à tous les autres pays qui ont perdu des citoyens à la suite de la catastrophe.

La réponse de la communauté internationale a été prompte et généreuse. L'appel instantané des Nations Unies et les engagements pris par les Membres de l'ONU, ainsi que la participation des institutions des Nations Unies et des organisations non

gouvernementales atténueront certainement les effets du raz-de-marée.

À cet égard, je souhaite remercier le Secrétaire général d'avoir lancé l'appel instantané des Nations Unies et pour les autres initiatives qu'il a prises. L'engagement de la communauté internationale en faveur d'un relèvement et d'une reconstruction à long terme est approprié et vivement apprécié. Je saisis l'occasion également pour féliciter les organismes de secours des Nations Unies pour leurs efforts inlassables pour coordonner les secours en Somalie et dans les autres pays touchés.

La Somalie est l'un des pays d'Afrique gravement touchés par le tsunami. Le 26 décembre au matin, les pêcheurs du vaste littoral somalien, le plus long de toute l'Afrique, se préparaient à entamer leur journée. Près de huit heures après que le tsunami ait frappé l'Asie, ils ne pouvaient imaginer que leur vie allait pour toujours être changée. Le tsunami s'est écrasé contre près de 700 kilomètres de côtes somaliennes, de la pointe nord de Hafun à la côte méridionale de Mogadishu et au-delà.

Une délégation du Gouvernement somalien s'est récemment rendue dans les zones touchées pour évaluer l'ampleur des dégâts causés par le tsunami. Le nombre des victimes est actuellement estimé à 500, et plus de 100 000 personnes seraient déplacées ou sans abri. Il convient de signaler que si un bon système d'alerte rapide avait été en place dans l'océan Indien,

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



huit heures auraient été suffisantes pour évacuer les côtes et sauver la vie d'un grand nombre de victimes. À cet égard, nous appuyons la création de systèmes régionaux d'alerte rapide dans l'océan Indien et au-delà, comme l'envisage le projet de résolution dont l'Assemblée générale est saisie.

Les effets du tsunami laisseront sans nul doute une empreinte profonde en Somalie pour les années à venir. Les zones touchées, notamment la ville rurale de Hafun, où plus de 95 % des maisons ont été détruites, offrent un spectacle de destruction et de délabrement total. Les maisons, les routes, les hôpitaux et les écoles n'existent plus. Les communautés locales de pêcheurs sont décimées au point que pratiquement tous les bateaux, 12 600 d'entre eux, et les filets de pêche ont été détruits, et que ceux qui ont survécu sont si sévèrement endommagés qu'ils ne sont plus sûrs. Les personnes déplacées sont abritées sous des toiles plastiques fournies par l'UNICEF ou sous des huttes faites de branchages, ce qui fait que nombre d'entre elles n'ont pas accès à de bonnes conditions d'hygiène et sont pratiquement sans eau potable, sans médicament et sans nourriture dont elles ont tant besoin.

Le tsunami a modifié la topographie de la côte nord-est de la Somalie, et les habitants n'ont d'autre choix que de reconstruire leur maison à l'intérieur des terres afin d'échapper aux inondations lorsque le niveau de la mer monte. Les camps de fortune qui ont été dressés sont extrêmement surpeuplés, et, par conséquent, l'on risque d'assister à des épidémies de paludisme, de choléra, de typhoïde, de maladies respiratoires infectieuses et autres. Le Programme alimentaire mondial (PAM), l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ainsi que d'autres organismes et organisations non gouvernementales de secours d'urgence font de leur mieux dans des conditions extrêmement difficiles. Mais ce dont il est encore plus besoin, c'est d'une évaluation complète des dégâts physiques et psychologiques dont souffrent les victimes du tsunami en Somalie.

Les organismes de secours présents dans les zones somaliennes affectées ont elles-mêmes besoin d'une assistance immédiate. Confrontées à de mauvaises conditions routières, à des réseaux de communications quasiment inexistantes et à la tâche gigantesque de nourrir et d'abriter des milliers de personnes, ces organismes de secours ont terriblement besoin de moyens plus efficaces pour accéder aux

zones et aux villages isolés des villes côtières dans le nord-est de la Somalie qui se trouvent pratiquement encore sous les eaux.

Il convient aussi de signaler qu'avant même d'être frappée par le tsunami, la région affectée traversait déjà une crise humanitaire de grande ampleur causée par quatre années de sécheresse, des inondations régulières et des températures exceptionnellement froides. En outre, le tsunami a coïncidé avec un important événement de l'histoire somalienne, à savoir la formation récente d'un Gouvernement somalien d'unité nationale rassemblant toutes les tendances du pays. Or, la situation humanitaire déjà désastreuse, alliée aux effets du tsunami, constitue un défi considérable de plus pour ce nouveau gouvernement. Cela souligne qu'il est urgent d'aider ce nouveau gouvernement.

Je lance un appel à tous les pays pour qu'ils viennent au secours de la Somalie et qu'ils nous aident à renforcer notre volonté politique, nos capacités et la coordination de nos efforts humanitaires afin d'atténuer le plus possible l'impact de cette crise. Nous nous tournons vers les pays développés qui sont en mesure de modifier la donne. Cette catastrophe exige un engagement soutenu envers le relèvement et la reconstruction à long terme du socioéconomique de tous les pays touchés par le tsunami. Nous demandons également aux pays généreux qui ont promis aide et assistance de fournir ces ressources dont on a tant besoin pour préserver et reconstruire les moyens de subsistance des personnes qui se trouvent dans une situation désespérée.

Je voudrais remercier le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et ses responsables, ainsi que le PAM, l'OMS, l'UNICEF, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Comité international de la Croix-Rouge et tous les autres organismes de secours concernés, pour leur dur labeur et leur persévérance en ces temps de grands besoins.

Enfin, je suis sûr que toutes les manifestations de solidarité humaine en ces temps extrêmement difficiles profiteront aux personnes qui sont dans le besoin.

M. Mekdad (République arabe syrienne) (*parle en arabe*): Je voudrais, en premier lieu, vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la

présente séance pour examiner les effets tragiques de la catastrophe naturelle qui s'est abattue sur l'Asie du Sud et du Sud-Est. Nous voudrions également remercier la République démocratique populaire lao, qui préside actuellement l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) d'avoir pris l'initiative de demander la tenue de cette séance sur ce que le monde entier appelle désormais la catastrophe du tsunami.

Des centaines de milliers de victimes innocentes ont été frappées par cette catastrophe naturelle en l'espace de quelques minutes, voire de quelques secondes, en Indonésie, aux Maldives, à Sri Lanka, en Thaïlande, en Inde et en Malaisie, ainsi que dans des pays situés à des milliers de kilomètres, comme le Kenya et la Somalie, notre pays frère, où plusieurs centaines de personnes ont été balayées par le tsunami. Le monde a connu de nombreuses catastrophes naturelles, mais l'on peut dire que celle-ci, qui a frappé la conscience de la planète tout entière, nous a ouvert les yeux sur l'importance de réagir ensemble et de manière immédiate pour atténuer les conséquences d'une telle tragédie dans laquelle quelque 172 000 personnes, y compris des enfants, des femmes et des personnes âgées, ont trouvé la mort. Le tsunami a fait des millions de déplacés, les séparant de leur famille, de leur lieu de travail, de leur foyer et de leurs terres. En l'espace de quelques secondes, elles se sont retrouvées sans famille, ayant perdu leurs enfants, leur époux, leur mère ou leur père.

La prompt réaction des États Membres de notre Organisation témoigne de la solidarité et de l'attention de la communauté internationale lorsqu'il s'agit de réagir à un désastre qui a frappé l'humanité tout entière.

En signe de solidarité avec les peuples frères, le Président de la République arabe syrienne a envoyé, au nom du peuple syrien, des télégrammes de condoléances aux dirigeants des pays touchés par le tremblement de terre et le tsunami.

La Syrie exprime sa tristesse et sa solidarité avec les gouvernements et les peuples des pays touchés. Nous avons envoyé une assistance matérielle, tels que médicaments, eau et couvertures aux victimes. La société du Croissant-Rouge syrien, en coopération avec d'autres organisations internationales, s'efforce de faire parvenir aux victimes autant d'aide que possible, et ce le plus rapidement possible.

L'ONU assure la coordination des secours d'urgence afin d'atténuer les effets du tsunami, et la République arabe syrienne appuie cette initiative. Nous rendons un hommage particulier au Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies qui fournit une aide humanitaire directe aux victimes et qui a lancé un appel en faveur d'une assistance humanitaire d'urgence supplémentaire. La réunion qui s'est tenue à Jakarta le 6 janvier, sur l'initiative du Gouvernement indonésien, a également été importante pour coordonner les secours internationaux et concrétiser un plan international visant à assurer l'assistance requise et à atténuer les conséquences de cette tragédie.

Le représentant de la Somalie a évoqué l'ampleur et les conséquences de ce drame qui a modifié la topographie même de la côte somalienne. Nous tenons à remercier la communauté internationale, les gouvernements et les organisations de secours, de relèvement et de reconstruction, et à leur exprimer notre solidarité. Ils ont fait preuve d'un esprit de solidarité et de coopération face à cette catastrophe. Nous leur demandons de veiller à ce que les pays et les peuples touchés reçoivent de l'aide afin de pouvoir surmonter les conséquences physiques et psychologiques dévastatrices de cette tragédie. Nous exhortons les pays donateurs et les organisations et institutions internationales compétentes à tenir leurs promesses d'aide financière et technique.

Nous appuyons la proposition du Secrétaire général de nommer un représentant spécial chargé de coordonner les efforts internationaux de reconstruction et de relèvement afin d'atténuer les conséquences de la catastrophe à moyen et à long termes. Le Secrétaire général devrait avoir accès à toutes les ressources nécessaires pour veiller à ce que la communauté internationale puisse répondre rapidement aux catastrophes et fournir des secours humanitaires. Il faudrait à cette fin mener des travaux et des initiatives préparatoires. Il faut mettre en place des arrangements préventifs sous l'égide de l'ONU et mener des campagnes d'éducation publique sur l'alerte aux catastrophes et sur leur prévention, en particulier dans les communautés locales.

Il ne semble pas que les tsunamis soient limités à certaines régions du monde. D'autres régions peuvent également être frappées par des catastrophes et des tragédies semblables à celle qui s'est abattue sur l'Asie du Sud et du Sud-Est. Nous croyons qu'il est urgent de

mettre en œuvre la décision prise par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est d'établir un mécanisme régional de préparation aux catastrophes et de prévention de celles-ci afin d'en atténuer les effets. Il faut également renforcer les capacités nationales et régionales et mettre en commun les connaissances scientifiques et technologiques nécessaires afin de mettre en place un système d'alerte rapide régional, ce qui permettrait ainsi à divers pays et à la communauté internationale de réagir ensemble et solidairement face aux catastrophes. Il faut également veiller à coordonner l'assistance humanitaire après des catastrophes naturelles. La solidarité à travers le monde prouve que cette ligne de conduite est nécessaire pour soulager les souffrances provoquées par de telles catastrophes.

C'est un honneur pour mon pays que d'ajouter son nom à la liste des auteurs du projet de résolution que l'Assemblée générale devrait adopter à l'unanimité.

M. Chulkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie appuie la déclaration faite par le représentant du Kazakhstan au nom de l'Organisation de Shanghai pour la coopération. J'aimerais y ajouter quelques observations.

Premièrement, au nom de notre délégation, je tiens à exprimer encore une fois nos condoléances les plus sincères aux pays touchés par le tsunami survenu dans l'océan Indien. Nous partageons la souffrance des populations de ces États, et nous les assurons de notre soutien constant.

À la lumière des conséquences dévastatrices de cette catastrophe naturelle, notre pays, sur les instructions du Président de la Fédération de Russie, a commencé à envoyer de l'aide humanitaire aux pays touchés le lendemain même de la catastrophe. Le 27 décembre, des aéronefs du Ministère chargé des situations d'urgence ont emmené à Sri Lanka des équipes de recherches et de sauvetage munies de matériel spécial et de chiens sauveteurs. Ensuite, du matériel humanitaire a été acheminé dans la région, notamment des fournitures d'urgence nécessaire, des stations de purification de l'eau, des générateurs électriques mobiles, des tentes, du matériel de couchage, des désinfectants, de l'eau potable et de la nourriture. En réponse à la demande faite par les États touchés, nous avons mis en place, le 9 janvier, un pont aérien de matériel et de personnel médical russes qui ont été déployés dans l'île de Sumatra (Indonésie), et

une antenne médicale et des équipes sanitaires et de lutte contre les épidémies ont été envoyées en Thaïlande et à Sri Lanka. En outre, la Russie a donné plus de 20 000 tonnes de céréales aux populations des trois pays susmentionnés. Au 14 janvier, les aéronefs du Ministère chargé des situations d'urgence et du Ministère de la défense de la Russie avaient déjà effectué 20 vols dans la région, livrant plus de 500 tonnes de secours humanitaires.

La Russie aide les pays touchés non seulement sur une base bilatérale, mais également dans le cadre d'efforts multilatéraux. Le représentant de la Russie a participé en tant qu'observateur à la réunion tenue début janvier à Jakarta sur les interventions en cas de catastrophe dans l'océan Indien. Une délégation russe prend actuellement part aux travaux de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, qui s'est ouverte aujourd'hui à Kobe (Japon) et qui examinera, entre autres choses, les leçons à tirer de cette tragédie.

Dans une déclaration qu'il a faite à la conférence des donateurs de Genève, le Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie a annoncé que le Gouvernement avait pris la décision de donner 22 millions de dollars pour atténuer les conséquences du séisme et du tsunami; 12 de ces 22 millions seront versés au Programme alimentaire mondial, 3 au Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies, 3,5 à l'UNICEF et 3,5 à l'Organisation mondiale de la santé. S'agissant du transport aérien de l'aide humanitaire, des fournitures médicales et des vivres organisé par le Ministère russe de la défense civile, chargé des secours en cas de catastrophe naturelle, la contribution russe s'élève à ce jour à plus de 33 millions de dollars.

Il nous importe à nous et à la communauté internationale de réfléchir à la tragédie qui a eu lieu et de tirer les conclusions qui s'imposent. Nous pensons que les éléments suivants doivent être clairement pris en compte.

Dans le monde actuel, il est de plus en plus nécessaire d'être mieux à même de prévenir les situations d'urgence, de s'y préparer à l'avance et d'y réagir rapidement. L'action en vue de renforcer le mécanisme de planification en cas de catastrophe à l'avenir est particulièrement opportune.

Nous devons renforcer les systèmes d'alerte rapide nationaux, de sorte à ce que les dégâts causés par les catastrophes naturelles puissent être évalués et

leurs conséquences atténuées. Cela devrait mener à la création d'un réseau mondial d'alerte rapide en cas de grande catastrophe. À cet égard, nous nous félicitons de l'initiative prise par les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est de créer un tel mécanisme régional et, en tant que coauteur, nous appuyons activement le projet de résolution dont l'Assemblée est saisie.

Nous pensons que la stratégie internationale de prévention des catastrophes doit continuer à chercher à intégrer un mécanisme de réaction aux situations d'urgence dans les programmes de développement, ce qui revêt une importance particulière pour les pays en développement dans le cadre de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Dans le cadre de ces efforts, l'Organisation des Nations Unies doit, bien entendu, continuer de jouer le rôle principal en matière de coordination et de mobilisation, car, comme l'expérience l'a montré, c'est elle qui peut répondre aux besoins humanitaires des populations affligées de la façon la plus efficace. À cet égard, il est important que l'Organisation rappelle l'importance de la transparence et de l'obligation redditionnelle que doivent respecter les donateurs lorsqu'ils fournissent une assistance.

M. Gillerman (Israël) (*parle en anglais*) : Israël compatit avec la communauté internationale, qui pleure les milliers de vies perdues à la suite des ravages de la nature et exprime sa profonde solidarité avec les victimes qui continuent de souffrir.

L'Organisation des Nations Unies est née au lendemain d'une calamité. Sa naissance a annoncé que la coopération et la fraternité internationales pouvaient donner une lueur d'espoir, même dans les moments les plus sombres. Nous sommes dans une situation analogue aujourd'hui. De nombreux innocents ont perdu la vie et les survivants ont sombré dans un désespoir intense, mais la coopération dont a fait preuve la communauté internationale est un signe de l'unité morale fondamentale de l'humanité et une réaffirmation des principes fondateurs des Nations Unies. Cette coopération transcende la nationalité, la race, l'appartenance ethnique et la religion, car c'est une tragédie qui est ressentie dans le monde entier, et il nous appartient à tous de subvenir aux besoins de ceux qui ont été les plus sauvagement touchés par cette tragédie.

Israël est fier de participer aux efforts de relèvement. Pour nous, la responsabilité morale d'apaiser les souffrances d'autres êtres humains dépasse les frontières, la géographie et la politique. À cet effet, Israël a eu l'honneur de mettre ses capacités et son savoir-faire en matière de gestion des catastrophes, que nous avons acquis au prix d'expériences amères, à la disposition des pays frappés par le tsunami. Nous avons le plaisir d'annoncer que nous avons contribué aux secours d'urgence du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, en signe de notre soutien constant à son mandat général et à son travail humanitaire. En outre, un avion d'El Al Airline vient de partir pour Sri Lanka et l'Indonésie, chargé de 85 tonnes de matériels d'aide d'urgence donnés par des organisations et des sociétés israéliennes.

Des services culinaires d'urgence fournissent des repas chauds à quelque 4 000 personnes par jour. Un hôpital mobile israélien a été mis en place et une autre délégation médicale spécialisée en traumatisme a déjà commencé à travailler sur le terrain à Sri Lanka. Le Magen David Adom d'Israël a participé, dans le cadre de sa coopération continue avec le Comité international de la Croix-Rouge, aux secours de façon indépendante et également de concert avec d'autres partenaires de la Fédération. Israël a également envoyé une équipe de médecins légistes de la police spécialisée en identification des victimes, ainsi que des équipes de psychologues très expérimentées en situations post-traumatiques.

Israël a notamment fourni à l'Indonésie 16 tonnes de nourritures pour bébés, 30 tonnes de riz, de la farine, de l'eau, du sucre et des céréales, et 20 tonnes de médicaments. En outre, des organisations non gouvernementales israéliennes ont fait don de deux systèmes de purification de l'eau et de 12 réseaux de communication. Comme le Directeur général du Ministère des affaires étrangères israélien l'a récemment déclaré, l'Indonésie est

« le plus grand pays musulman du monde, avec lequel nous n'avons pas de relations diplomatiques. J'ai le sentiment qu'ils ont reçu notre aide comme nous l'avons donnée, du fond du cœur, des Juifs qui aident des Musulmans dans un moment de désespoir ».

En effet, même si le monde vient de vivre toute la violence et la cruauté dont la nature déchaînée est capable, nous pouvons voir à présent dans quelle

mesure la fraternité internationale et la moralité universelle peuvent nous unir tous lorsque le besoin s'en fait véritablement sentir. Espérons que ce sentiment de solidarité internationale qui s'est dégagé de ces efforts de secours n'est pas temporaire ou isolé, et que notre empathie envers les personnes qui souffrent ne s'arrêtera pas aux côtes des pays sinistrés. Au contraire, nous devrions continuer à nous unir pour aider tous ceux qui dans le monde connaissent le désespoir. Chaque vie est sacrée. Comme le Talmud nous l'a enseigné, « Celui qui sauve une vie sauve le monde entier ».

M. Adel (Égypte) (*parle en arabe*) : J'aimerais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir bien voulu examiner d'urgence ce point à l'ordre du jour sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophes fournis par les organismes des Nations Unies, au lendemain du tsunami dans l'océan Indien.

Je m'associe à la déclaration faite par le représentant de la Guinée au nom du Groupe des États d'Afrique.

Dans un élan de solidarité et de grande sympathie, nous présentons nos sincères condoléances aux gouvernements et aux familles des victimes du tsunami qui a frappé un certain nombre de pays amis en Asie du Sud et du Sud-Est et en Afrique de l'Est, y compris la Somalie sœur. Nous exprimons également notre solidarité en tant qu'êtres humains face à cette catastrophe naturelle tragique.

Les pays qui ont été touchés par cette catastrophe ont subi des pertes humaines et matérielles telles que l'aide fournie par la communauté internationale, l'Organisation des Nations Unies et ses organismes de secours spécialisés doit être coordonnée. Ils doivent non seulement fournir une aide d'urgence, mais également poursuivre l'aide à divers niveaux à moyen et long termes, afin de garantir le succès de la reconstruction nationale et régionale et les efforts de réhabilitation et de permettre aux survivants dans ces pays de retrouver une vie normale et de surmonter les effets de la catastrophe.

Nous aimerions exprimer notre gratitude aux pays donateurs qui ont allégé la dette et le service de la dette des pays touchés par la catastrophe. Il ne fait aucun doute que cela permettra d'accélérer la mise en œuvre des programmes de reconstruction et de relèvement.

Voilà pourquoi l'Égypte souscrit au projet de résolution dont l'Assemblée générale est aujourd'hui saisie. Nous invitons tous les États Membres à faire de même et à œuvrer activement à son application.

À plusieurs reprises, notamment à l'occasion de notre débat général sur cette question de l'ordre du jour, en novembre 2004, la délégation égyptienne a souligné l'importance que l'ONU coordonne l'aide humanitaire et la nécessité de définir les priorités et une stratégie intégrée afin d'intervenir aux différents stades des catastrophes naturelles.

À cet égard, je félicite le Secrétaire général et les organes compétents du système des Nations Unies, en particulier le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du rôle énergique et efficace qu'ils assument en matière d'intervention et de coordination des secours. Nous espérons que l'assistance actuellement fournie par les ts et les institutions financières internationales, dont nous leur sommes reconnaissants, sera maintenue et accrue de sorte que l'aide humanitaire soit judicieusement financée, non seulement pour atténuer les effets dévastateurs des catastrophes naturelles et écologiques qui s'abattent de plus en plus sur les pays pauvres ces dernières années, mais aussi pour intervenir conformément aux principes de la solidarité et de l'intégration internationale et suivant la lettre et l'esprit de la Charte des Nations Unies.

Pour sa part, l'Égypte a décidé d'apporter une assistance humanitaire d'urgence aux pays les plus touchés en expédiant par avion des vivres, du matériel médical, des médicaments, des tentes et des couvertures en coordination avec les pays concernés et en fonction de leurs besoins et de leurs priorités. Le Gouvernement égyptien souhaite ainsi manifester sa solidarité avec ces pays amis en cette heure de crise et concourir à l'intervention internationale contre cette catastrophe qui a causé d'immenses pertes en vies humaines et a gravement endommagé des villes et des infrastructures dans la région.

Enfin, nous voulons dire que l'Égypte est pleinement solidaire des ts et des peuples touchés et qu'elle est prête à offrir toute sa coopération à la communauté internationale et à l'ONU pour faire face au désastre et éviter qu'une telle tragédie ne se reproduise à l'avenir.

M^{me} Patterson (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous venons d'assister à l'une des pires

catastrophes naturelles de l'histoire. Le 26 décembre, plus de 150 000 personnes ont perdu la vie dans le tremblement de terre et le tsunami survenus dans l'océan Indien. Les familles ont été douloureusement frappées, perdant des êtres chers, leurs maisons et leur gagne-pain. Le peuple des États-Unis d'Amérique offre sa profonde sympathie aux peuples et aux pays touchés par cette tragédie. Nous prenons acte et sommes reconnaissants du rôle mobilisateur que l'ONU assume en coordonnant l'assistance aux sinistrés.

Comme l'a dit le Président Bush, aux pires moments de la tragédie, nous avons également assisté à un élan de compassion exceptionnel. Les peuples et les pays s'évertuent à atténuer les souffrances causées par cette terrible catastrophe. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU indique que, jusqu'ici, plus de 3 milliards de dollars ont été promis, ce qui fait de cette opération de secours l'une des plus importantes de l'histoire.

Le Gouvernement des États-Unis a annoncé une première contribution de 350 millions de dollars au titre des secours, du relèvement et de la reconstruction. Les forces armées des États-Unis et les secouristes de l'Agency for International Development des États-Unis ont été déployés dans la région afin d'appuyer les efforts de secours et distribuent l'aide 24 heures sur 24. En sus de l'appui fourni par le Gouvernement des États-Unis, les victimes du tsunami reçoivent également une aide de la part de nos citoyens ainsi que d'organisations non gouvernementales et d'entreprises des États-Unis d'Amérique.

Malgré les immenses efforts de la communauté internationale, il est illusoire de penser que les communautés frappées pourront se relever rapidement. Les États-Unis s'engagent à participer sur le long terme à la reconstruction des pays touchés. La reconstruction relevant au premier chef des pays sinistrés, elle sera planifiée en fonction de leurs priorités. La communauté internationale se voit offrir une chance de travailler aux côtés des victimes. Il sera essentiel que les donateurs continuent d'œuvrer en étroite coordination avec les gouvernements hôtes, entre eux et avec les organismes chargés des évaluations aux fins d'une utilisation optimale des ressources.

Il est également impératif que les efforts de reconstruction incluent la mise en place d'un système d'alerte afin de réduire le risque qu'un tel phénomène

aussi meurtrier et destructeur se reproduise. Les États-Unis sont extrêmement favorables à la création d'un système mondial d'alerte sous l'égide du Système des systèmes mondiaux d'observation de la Terre (GEOSS). Nous engageons les pays intéressés par l'installation d'un système mondial d'alerte aux tsunamis de se pencher sur la partie technique d'un tel système et le traitement d'une base de données. Le GEOSS revêt une très grande importance puisqu'il offre un cadre déjà existant pour la coordination internationale et qu'il traite des questions du partage des données et de la disponibilité. Les États-Unis invitent tous les pays à opérer au sein du GEOSS en s'appuyant sur la structure multilatérale pleine de promesses qui est déjà en place.

Tout nouveau système régional d'alerte devrait se rattacher à un système mondial intégré. Il existe un système international d'alerte aux tsunamis dans l'océan Pacifique, le Système d'alerte aux tsunamis de la Commission océanographique intergouvernementale, rattachée à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Le système mondial d'alerte devrait être mis en place en élargissant à l'océan Indien et à toutes les régions côtières exposées le système géré par l'UNESCO dans l'océan Pacifique. Les États-Unis sont d'avis que le secteur de l'océan Indien devrait être la priorité à court terme dans la création de ce système mondial d'alerte.

Un système de détection et de surveillance des tsunamis est certes nécessaire, mais insuffisant pour réduire les ravages qu'ils occasionnent. L'installation de dispositifs techniques de détection et de surveillance doit aller de pair avec l'évaluation des capacités d'alerte actuelles, la formation des responsables locaux, l'installation de systèmes de communication des alertes à l'échelon national et local et l'éducation du public pour que les habitants des secteurs à risque réagissent comme il faut en cas d'alerte. Les autorités nationales et locales des pays exposés doivent être capables d'intervenir en l'espace de quelques minutes et d'alerter la population locale au moyen de sirènes, des médias, de systèmes de radio spécialisés et autres techniques de notification. Il est primordial que des plans d'intervention soient conçus à l'échelon national et local bien avant que le danger n'arrive et que le public en soit informé. Les autorités nationales et locales doivent montrer la voie en informant la population sur les plans d'intervention.

Enfin, les systèmes de surveillance et d'alerte devraient être conçus de manière à prévenir de tout type de danger les populations menacées, et pas seulement en cas de tsunami et de tremblement de terre. Il faudrait s'inspirer de ce principe « tous risques » au moment de concevoir le système mondial d'alerte.

Les États-Unis sont déterminés à collaborer avec les partenaires internationaux dans l'élaboration et le perfectionnement d'un tel système. Au troisième Sommet sur l'observation de la Terre, qui se tiendra à Bruxelles le 16 février 2005, les États-Unis présenteront un plan préliminaire de système mondial de détection et d'alerte en cas de tsunami. Ce plan reprendra les points que je viens d'exposer, à savoir le fait que les États-Unis soutiennent la création d'un système mondial d'alerte à tous les risques qui soit géré sous la houlette du GEOSS et s'appuie sur le Système d'alerte aux tsunamis dans le Pacifique de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO.

Dans la meilleure tradition des Nations Unies, la communauté internationale s'est montrée solidaire des pays touchés au cours de l'action engagée après les ravages provoqués par le tremblement de terre et le tsunami du 26 décembre en Asie du Sud-Est. Nous nous félicitons du niveau de coopération internationale dans cette action humanitaire et nous notons, en particulier, le dévouement avec lequel les membres du personnel des Nations Unies des quatre coins du monde ont travaillé sans relâche pour cette opération complexe. Nous devons continuer d'œuvrer de concert pour mettre au point un système d'alerte mondial afin de prévenir d'autres destructions et d'autres pertes humaines considérables de ce type, que ce soit des suites d'un tremblement de terre, d'un raz-de-marée ou de toute autre forme de catastrophe naturelle.

M. Bennouna (Maroc) : Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de vous remercier d'avoir convoqué cette séance importante pour discuter des conséquences du tremblement de terre et du tsunami survenus dans l'océan Indien.

Je tiens en premier lieu à exprimer au nom du Gouvernement et du peuple marocains notre profonde sympathie et nos sincères condoléances aux dirigeants, aux familles des victimes et aux peuples des régions touchées par cette catastrophe naturelle.

Le Maroc, qui a souffert au début de l'année passée d'un tremblement de terre fatal dans ses provinces du nord, partage le deuil et la souffrance des populations victimes de cette tragédie qui a frappé le monde entier par son ampleur et sa soudaineté. La communauté internationale, y compris la société civile, le secteur privé et le grand public, a cependant réagi spontanément et avec une très grande générosité, pour venir en aide aux populations touchées.

Nous saluons le rôle et les initiatives de M. Kofi Annan, notre Secrétaire général, à la suite de cette tragédie, en particulier la désignation d'un coordonnateur pour toutes les opérations d'assistance et de secours dans les régions dévastées.

Le Maroc a, pour sa part, fait tout son possible – en fonction, bien sûr, de ses moyens – pour venir en aide aux victimes de cette catastrophe. Nous avons dépêché immédiatement une aide de secours d'urgence, consistant principalement en produits pharmaceutiques, mais aussi en différents autres produits de première nécessité. Les organisations non gouvernementales marocaines – et elles sont nombreuses – apportent un soutien très actif aux victimes, dans des pays frères comme l'Indonésie, la Malaisie, Sri Lanka, la Thaïlande, ou encore les Îles Maldives.

La générosité et la solidarité qui se sont exprimées démontrent l'existence d'une conscience planétaire, la conscience d'appartenir à une même planète menacée par les mêmes phénomènes et par les mêmes catastrophes, pouvant survenir à n'importe quel moment et dans n'importe quel coin du monde.

Les conséquences du tremblement de terre et du tsunami étant désastreuses pour les populations et pour l'économie des pays touchés, le relèvement et la reconstruction des régions touchées, qui prendront un certain temps, exigent un investissement massif dans l'immédiat, mais aussi à moyen et long terme.

Les fonds collectés et les aides promises, aussi importants qu'ils puissent paraître, ne pourraient pas suffire à assurer la reconstruction totale et complète des régions sinistrées. Un soutien continu de la part de la communauté internationale est, de ce point de vue, vital. Les institutions financières internationales et régionales devront jouer un rôle essentiel en matière de reconstruction du tissu socioéconomique et des infrastructures de base, afin de redonner espoir aux populations concernées.

La tragédie qui a frappé l'océan Indien nous interpelle tous et nous prouve une fois de plus notre vulnérabilité vis-à-vis des éléments naturels. Elle nous rappelle aussi notre devoir de prendre en compte la prévention et la réduction des risques de catastrophes dans nos politiques de gestion du développement. Cette tragédie fait ressortir, comme vient de le dire la représentante des États-Unis, la nécessité de renforcer la capacité d'intervention à l'échelle mondiale en cas de catastrophe et l'importance de la mise en place de mécanismes d'alerte rapide ainsi que du renforcement de la coopération internationale dans ce sens.

La Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes qui s'ouvre aujourd'hui même à Kobe est l'occasion pour tous les États Membres d'identifier les mesures permettant de prévenir les risques de catastrophes naturelles. Quand on dit « prévenir », ce n'est pas, bien sûr, les éviter – elles sont naturelles – mais au moins essayer de diminuer les risques pour les vies humaines et pour les biens. Cette conférence tombe à point nommé au lendemain du tremblement de terre et du tsunami survenus en Asie, alors que l'opinion publique internationale et les dirigeants du monde ont l'attention rivée vers cette partie du monde et la tragédie qui vient de la frapper. La communauté internationale ne doit pas manquer cette chance unique de prendre des mesures concrètes afin de réduire les risques de catastrophes, de mettre en place des mécanismes d'intervention et d'alerte rapide et de renforcer la capacité des pays pauvres en matière de prévention des risques de catastrophes.

L'expérience des dernières décennies en matière de gestion des conséquences des catastrophes naturelles a démontré, en effet, que la pauvreté aggrave les risques de dévastation que provoquent les calamités naturelles. Les tremblements de terre, les cyclones, les inondations, la sécheresse, font plus de victimes et de dégâts dans les régions pauvres, où les populations n'ont pas les moyens et les capacités de prévoir ce genre de situation, ni d'intervenir d'une manière adéquate lorsque ces catastrophes se produisent.

Ces catastrophes naturelles devraient nous amener à redoubler d'efforts pour la promotion de la paix, de l'entraide et de la solidarité internationale et à agir d'une manière collective en vue de réduire les risques en la matière, quelles que soient leur origine et leur nature, et à être préparés à limiter les pertes en vies humaines et en dégâts matériels.

Enfin, nous voulons souligner que le Maroc, qui s'est porté coauteur du projet de résolution soumis par le Laos au nom des pays touchés par le tsunami et d'autres pays, espère que ce texte, une fois adopté, sera mis en œuvre dans les meilleurs délais pour que la communauté internationale puisse poursuivre sa mobilisation et faire face à la gravité des enjeux.

M. Oshima (Japon) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de dire combien nous sommes heureux de vous voir présider la présente séance qui est évidemment très importante pour la communauté internationale tout entière.

(l'orateur poursuit en anglais)

D'emblée, je voudrais exprimer ma sympathie et mes condoléances les plus sincères aux victimes de la catastrophe du tsunami survenu le 26 décembre dans l'océan Indien ainsi qu'à leurs familles. Je souhaite réaffirmer la solidarité du Japon avec les pays touchés par ce drame sans précédent et exprimer notre profond respect pour les efforts de secours extraordinaires que leurs gouvernements et leurs peuples ont déployés pour faire face à cette situation extrêmement dramatique.

Je souhaite saisir cette occasion pour rendre hommage au Secrétaire général pour le rôle directeur qu'il a joué pour guider les efforts des Nations Unies; à toutes les institutions des Nations Unies et à leurs agents humanitaires qui, jour après jour, portent assistance dans des conditions extrêmement éprouvantes; et en particulier au Secrétaire général adjoint Jan Egeland et à son équipe du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, qui accomplissent un excellent travail en coordonnant l'aide humanitaire et en aidant à obtenir des fonds de la communauté internationale. La réponse internationale concertée, tant publique que privée, a été vraiment remarquable.

Pour sa part, mon pays, le Japon – lui-même hautement exposé aux catastrophes naturelles – a fourni une aide par tous les moyens dont il dispose en mobilisant son personnel, en tirant parti de ses ressources, de ses connaissances et de ses compétences et en apportant un appui financier.

S'agissant du déploiement du personnel, nous avons envoyé dans la région touchée plusieurs équipes civiles de secours en cas de catastrophe pour fournir des secours d'urgence et une aide médicale et autre dans les régions dévastées de l'Indonésie, de la

Thaïlande, de Sri Lanka et des Maldives. Le Japon a également exploité les atouts dont disposent ses forces d'autodéfense pour les opérations maritimes de recherche et de sauvetage, le transport aérien, la prévention des épidémies et les soins médicaux.

À ce jour, le Japon a annoncé une subvention immédiate de 500 millions de dollars en réponse à l'appel instantané des Nations Unies, qui couvrira les dépenses d'appui pour les six prochains mois. Le Japon effectuera cette semaine le second versement de sa subvention – 250 millions de dollars – qui sera alloué directement aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies et aux autres organisations internationales responsables des secours et du relèvement. Ces 250 millions de dollars représenteront environ 25 % de l'appel instantané lancé par le Secrétaire général à Jakarta 12 jours auparavant.

En outre, le Japon, pays asiatique, réservera la seconde moitié des 500 millions de dollars aux pays asiatiques les plus gravement touchés – Indonésie, Sri Lanka et Maldives notamment – par le biais de dons bilatéraux, et l'aide bilatérale sera également versée immédiatement. Je m'associe au Secrétaire général pour lancer un appel aux autres pays qui ont promis leur aide pour qu'ils honorent leurs engagements aussi rapidement que possible.

Le mot « tsunami » est un terme qui vient d'un ancien mot japonais qui signifie « vague de havre » ou « vague de port ». Elle se brise subitement sur un havre ou un port – habituellement des zones peuplées – après s'être déplacée sans être détectée en haute mer. Un système d'alerte rapide revêt une importance critique pour prévenir ou atténuer les dégâts et les souffrances que les tsunamis peuvent causer à la suite d'un tremblement de terre de grande ampleur dans l'océan. Après la douloureuse leçon tirée de la catastrophe du tsunami provoquée par l'énorme séisme qui a secoué le Chili en 1960, lors de laquelle des vagues déferlantes atteignant 12 mètres de haut se sont brisées sur ce pays et ont, quelques heures après, ravagé les plages d'autres pays de la bordure du Pacifique, y compris des zones du Japon, le Groupe international de coordination pour la mise en place d'un système d'alerte aux tsunamis dans le Pacifique a été créé dans le cadre de la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et un système permanent de surveillance et d'alerte a été mis en place, avec un centre de

surveillance principal à Hawaï, au cœur de l'océan Pacifique.

Aujourd'hui, le 18 janvier 2005, au moment où nous débattons, la Conférence mondiale des Nations Unies sur la prévention des catastrophes vient de s'ouvrir dans la ville de Kobé (Japon) où – l'on s'en souvient – un terrible séisme avait frappé la ville et fait plus de 6 000 morts il y a 10 ans. Une des leçons tirées de la récente tragédie du tsunami est la nécessité pour la région de disposer d'un système d'alerte rapide. Le Japon, en tant que pays hôte, a proposé la tenue d'une réunion spéciale dans le cadre de la Conférence de Kobé, qui serait consacrée à un débat sur la création d'un système d'alerte rapide aux tsunamis dans l'océan Indien et la région de l'Asie du Sud-Est. Nous espérons qu'un plan d'action concret fera l'objet d'un accord à la réunion de sorte que les pays concernés de la région, avec l'appui de la communauté internationale, entament leurs travaux sur un mécanisme fiable d'alerte rapide.

La Stratégie internationale de prévention des catastrophes, l'UNESCO et d'autres organismes compétents, œuvrant ensemble avec la communauté des donateurs, devraient jouer un rôle clef dans ces efforts, tirant parti de l'expérience et des compétences acquises du système d'alerte rapide dans l'océan Pacifique. Dans ces efforts, le Japon peut contribuer et contribuera de manière significative en offrant les connaissances et les compétences qu'il a acquises au fil des siècles marqués par de nombreux séismes et tsunamis. Outre une contribution financière de 4 millions de dollars, versée à la Stratégie internationale, pour promouvoir la coopération internationale dans la région, en étroite collaboration avec l'UNESCO, le Japon se déclare prêt à coopérer avec l'ONU et d'autres pays donateurs intéressés, ainsi qu'avec des pays côtiers directement concernés.

C'est une dure réalité que près de 75 % de la population mondiale vit dans des régions qui ont été frappées ces 20 dernières années par au moins une catastrophe naturelle grave d'un genre ou d'un autre – tremblement de terre, typhon, cyclone, ouragan, inondation, sécheresse, entre autres. Chacun sait que des milliards de personnes dans plus de 100 pays sont régulièrement victimes des effets des calamités naturelles. Chaque jour, les catastrophes naturelles coûtent la vie à près de 200 personnes dans le monde. Rien qu'en 2003, 700 catastrophes naturelles ont fait en moyenne 75 000 morts et des pertes économiques

chiffrées à plus de 65 milliards de dollars. Ainsi, les catastrophes naturelles incontrôlables non seulement font un lourd bilan humain, mais elles détruisent également l'infrastructure économique et sociale et retardent le développement, en particulier des pays en développement, ce qui en fait représente une terrible menace à la sécurité humaine. Elles ont des effets particulièrement graves sur les pauvres, qu'il s'agisse d'un pays tout entier ou d'une partie de la population d'un pays, car elles mettent à nu et aggravent les vulnérabilités. Ces catastrophes ont également un effet néfaste non négligeable sur notre lutte contre la pauvreté, la faim et la maladie.

En dépit de cette réalité peu réjouissante, les problèmes liés aux catastrophes naturelles demeurent malheureusement, selon moi, sous-estimés par les pays et la communauté internationale, y compris le système des Nations Unies. L'on n'a pas accordé d'attention suffisante à l'importance de la prévention des catastrophes, et la volonté politique mobilisée a été insuffisante, en particulier pour faire face aux conséquences des catastrophes naturelles sur le développement.

Si la prise de conscience de la nécessité de disposer d'un système d'alerte rapide est l'enseignement tiré de l'actuelle catastrophe du tsunami dans l'océan Indien, un autre enseignement à tirer devrait être la nécessité de renforcer la volonté politique de faire face aux catastrophes naturelles en intégrant, par exemple, la prévention des catastrophes et l'atténuation de leurs effets dans les stratégies nationales de développement. Les catastrophes naturelles ne peuvent pas être empêchées, mais les dégâts qu'elles provoquent peuvent être prévenus et évités grâce à des efforts pour améliorer le niveau de préparation et de réaction et la capacité d'en atténuer les effets.

Cet élément est clairement souligné dans l'Initiative japonaise pour la prévention des catastrophes grâce à l'aide publique au développement, qui a été annoncée par le Premier Ministre Koizumi à l'occasion de la Convention mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles qui se déroule en ce moment même. Le montant d'aide publique au développement que le Japon consacre à des projets et programmes visant à prévenir les catastrophes naturelles est l'un des plus élevés parmi les pays donateurs, avec quelque 300 millions de dollars pour l'année fiscale 2003. Sur la base de cette Initiative, le

Japon continuera à appuyer activement les efforts consentis par les pays en développement pour édifier des sociétés capables de résister aux catastrophes grâce à tout un éventail de mesures d'aide, telles que le renforcement des institutions, la mise en valeur des ressources humaines et le développement des infrastructures.

Comme le Secrétaire général l'a souligné, l'appui de la communauté internationale pour aider les pays de l'océan Indien touchés par la catastrophe ne devrait pas s'arrêter aux secours d'urgence immédiats, si essentiels soient-ils. Compte tenu de l'ampleur de la catastrophe, une aide au relèvement et à la reconstruction devra être fournie sur le long terme. La communauté internationale doit maintenir une volonté politique forte à cette fin. Le Japon est fermement disposé à octroyer le maximum d'aide possible aux efforts de relèvement et de reconstruction, ainsi qu'aux secours d'urgence.

J'espère sincèrement que l'élan de compassion et la volonté commune manifestés dans le monde entier contribueront à renforcer la coopération internationale et à s'attaquer aux nombreux problèmes rencontrés par la communauté mondiale, y compris en matière de prévention des catastrophes et d'atténuation de leurs effets, de changements climatiques et d'élaboration de stratégies de développement intégrant la prévention des catastrophes, en vue d'offrir de nouvelles perspectives d'avenir.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) :
Je vous remercie sincèrement, Monsieur le Président, de nous avoir aidés à organiser la présente séance aujourd'hui.

Nous voudrions réitérer les condoléances de notre gouvernement aux peuples et aux gouvernements des pays de l'Asie du Sud-Est et de la côte orientale de l'Afrique qui ont subi des dégâts sans précédent causés par un tremblement de terre sous-marin. Le tsunami a frappé l'Inde, l'Indonésie, le Kenya, Madagascar, les Maldives, les Seychelles, la Somalie, Sri Lanka, la Tanzanie et la Thaïlande et a fait des milliers de victimes. Par exemple, une délégation du Comité interministériel sud-africain s'est rendue en Somalie pour découvrir que plus de 300 personnes avaient péri et que 54 000 autres avaient été déplacées par le tsunami. L'Afrique du Sud elle-même a perdu plusieurs de ses ressortissants, et nous sommes toujours à la recherche d'un grand nombre de disparus. Nous

comprenons donc parfaitement pourquoi la communauté mondiale est venue de manière si immédiate et si solidaire au secours des victimes de cette catastrophe sans précédent.

Nous prenons note avec appréciation de la réaction des nombreux pays qui ont porté assistance aux victimes du tsunami. Les engagements pris par la communauté internationale à Jakarta et à Genève sont sans précédent. Ma délégation se félicite particulièrement que le système des Nations Unies, et notamment le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, ait répondu avec célérité et d'une manière qui est tout à l'honneur de notre Organisation. Toutefois, ce sont les dons envoyés par les individus de tous âges et de tous horizons, y compris des quatre coins du monde, qui sont les plus réconfortants. Ces individus nous ont montré que la solidarité reste possible lorsqu'il s'agit d'affronter des catastrophes mondiales.

Tant le Secrétaire général, M. Kofi Annan, que le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. Jan Egeland, ont insisté sur l'importance de veiller à ce que la communauté internationale continue de participer à la phase de relèvement mais également à celle de reconstruction après la crise. Il est de bon augure qu'un grand nombre de dirigeants mondiaux aient déjà indiqué que leur aide aux victimes du tsunami s'inscrira sur le long terme et ne les détournera en aucune manière des engagements pris à l'égard d'autres défis en matière de développement et d'autres crises humanitaires.

Ma délégation appuie l'appel lancé pour qu'un représentant spécial du Secrétaire général chargé de coordonner l'aide humanitaire au niveau du système des Nations Unies soit nommé. Nous pensons également qu'il est urgent de créer un fonds international pour les catastrophes naturelles dont la gestion serait confiée à l'ONU. Ce fonds permettrait à l'ONU de répondre aux besoins immédiats des personnes touchées par les catastrophes naturelles alors que parallèlement l'on mobiliserait l'aide à long terme.

En outre, l'Afrique du Sud, comme beaucoup d'autres pays, appuie la création d'un système d'alerte rapide aux raz-de-marée dans la région de l'océan Indien. La mise en place d'un tel système s'articulerait bien avec le plan d'action africain pour s'attaquer aux catastrophes humanitaires de manière régionale, établi suite à l'adoption par l'Union africaine de la Stratégie

régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophes.

Dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, adopté au Sommet mondial pour le développement durable, nous nous sommes engagés à suivre une démarche intégrée, multirisque et participative, en particulier pour renforcer les systèmes d'alerte rapide, et nous avons reconnu la nécessité d'améliorer les capacités institutionnelles en matière de vulnérabilité, d'évaluation des risques et de gestion des catastrophes.

Il ressort clairement des enseignements que nous avons tirés au lendemain du tsunami et des dégâts causés par l'ouragan Ivan à la Grenade et en Haïti que les pays en développement n'ont pas les ressources nationales pour se relever par eux-mêmes. Les efforts déployés par les pays en développement pour obtenir les capacités et les moyens nécessaires pour renforcer leur réaction aux crises continuent d'être freinés par la baisse du niveau d'aide publique au développement et l'insuffisance des investissements directs. De plus, nombre des promesses d'aide à la reconstruction qui ont été faites aux pays en développement ayant été victimes d'une catastrophe naturelle n'ont toujours pas été tenues.

Le rapport sur le Projet Objectifs du Millénaire, élaboré sous la direction de M. Jeffrey Sachs, confirme qu'il ne sera pas possible d'aider les pays en développement à atteindre les objectifs de développement internationaux, y compris ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire, si le statu quo demeure. Le rapport appelle à une augmentation substantielle des investissements en faveur du développement, ainsi qu'à une action internationale plus vigoureuse et plus efficace concernant l'allégement de la dette, le commerce et la science et les technologies.

Il est en effet paradoxal que le tsunami soit survenu alors même que nous préparions un sommet important pour septembre 2005, et alors que certains d'entre nous craignaient que les questions de sécurité ne dominent l'ordre du jour mondial. Toutefois, la leçon à tirer des événements tragiques qui se sont abattus sur l'Asie du Sud-Est et sur la côte orientale de l'Afrique est que le sous-développement reste une menace permanente.

Au cours de la Réunion internationale tenue récemment à Maurice sur l'examen décennal du Programme d'action de la Barbade pour le

développement durable des petits États insulaires développement, le Secrétaire général a rappelé les liens qui existent entre développement et sécurité, et a mis en lumière les problèmes de développement tels que la pauvreté extrême, les changements climatiques et la propagation de maladies infectieuses telles que le paludisme, la tuberculose et le VIH/sida.

Ma délégation est d'avis que, tout en continuant à préparer le sommet de septembre 2005, il sera important d'examiner les façons dont nous allons commencer à mettre en place des partenariats mondiaux entre pays développés et en développement, en y faisant participer le secteur privé et la société civile, afin de traiter tant du problème de la sécurité que de celui du développement. Le défi que nous devons relever sera de voir comment nous pouvons agir collectivement, sur la base d'un engagement politique inébranlable à tous les niveaux, pour répondre aux besoins des pays développés et sous-développés de créer une vie meilleure pour tous. C'est pourquoi nous approuvons sans réserve le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui.

M. Tesch (Australie) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'emblée transmettre à nouveau les condoléances les plus sincères du Gouvernement australien à toutes les personnes touchées par le séisme et par les tsunamis qui ont frappé la région de l'océan Indien le 26 décembre.

Je tiens également à remercier les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) d'avoir pris l'initiative de proposer ce projet de résolution sur le tsunami et sur la réponse à cette catastrophe. Il est important que nous reconnaissons et examinions cette question importante dans cette salle, et nous nous félicitons vivement d'être coauteur de ce projet de résolution.

L'Australie salue et appuie avec force le rôle de chef de file que les pays touchés ont assumé face à cette catastrophe. Immédiatement après le tsunami, une excellente coopération régionale s'est mise en place, et la réponse de la communauté internationale mérite en effet d'être également portée aux nues, mais nous voudrions aussi rendre hommage à la façon dont les pays de la région, l'ASEAN et d'autres ont joint leurs efforts pour réagir face à cette catastrophe.

Nous nous félicitons également du rôle que joue l'ONU pour coordonner l'assistance internationale fournie aux pays touchés par le tsunami. Des

organismes tels que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme alimentaire mondial (PAM) assument également un rôle important dans le domaine des secours d'urgence. Nous appuyons énergiquement le rôle de coordination de l'ONU dans cette situation d'urgence, et nous voudrions en particulier remercier, pour sa contribution, M. Jan Egeland, Coordonnateur des secours d'urgence et Directeur du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

L'assistance fournie par l'Australie aux victimes du tsunami a été immédiate et généreuse; elle s'est faite en coordination étroite avec les capacités nationales des pays touchés et a été axée sur les besoins prioritaires. Elle est la preuve manifeste de notre engagement en faveur de la région de l'Asie.

Le Gouvernement australien a versé 60 millions de dollars australiens pour des secours d'urgence dans la région, finançant l'appui direct assuré par les Australiens envoyés dans les zones touchées, ainsi que les activités des organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et des organisations internationales telles que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Outre l'assistance d'urgence qu'il a fournie immédiatement et continue de fournir, le Gouvernement australien a annoncé un partenariat quinquennal d'un milliard de dollars australiens pour la reconstruction et le développement entre l'Australie et l'Indonésie. Ce programme, qui aidera l'Indonésie à se relever des conséquences dévastatrices du tsunami, constitue l'aide la plus importante jamais fournie d'un seul coup par l'Australie. Fait important, il reconnaît que les secours d'urgence ne sont que la pointe de l'iceberg des véritables conséquences de cette catastrophe. Le processus de reprise et les travaux de relèvement et de reconstruction s'étaleront sur de nombreuses années et coûteront des milliards de dollars.

Une autre composante de notre intervention est l'assistance assurée directement par les Forces de défense australiennes et la Police fédérale australienne, qui ont dépêché sur le terrain des équipes chargées de fournir des services médicaux et d'identification des victimes.

Je crois qu'il importe également de reconnaître la réaction des secteurs public et privé du monde entier, y compris d'Australie. Comme partout ailleurs, les

Australiens expriment leur compassion et leur appui aux personnes touchées par le tsunami. À ce jour, le public australien a versé quelque 190 millions de dollars australiens aux opérations de secours et à l'effort de reconstruction. Le 16 janvier, une journée nationale de deuil a été observée dans l'ensemble de l'Australie, et ici à New York, un concert aura lieu la semaine prochaine, le 26 janvier, qui se trouve être le jour de la fête nationale en Inde, l'un des pays touchés, ainsi qu'en Australie, afin de collecter des fonds pour les victimes de cette tragédie.

Outre le fait qu'il répond aux besoins d'assistance, de reconstruction et de relèvement, le projet de résolution que nous allons adopter aujourd'hui contient un élément clef relatif à de meilleurs systèmes d'alerte face à ces catastrophes, de préparation à leurs conséquences et d'atténuation et de réaction à l'avenir, et nous attendons avec intérêt de poursuivre notre coopération avec d'autres délégations.

M. Zhang Yishan (Chine) (*parle en chinois*) : D'emblée, je voudrais exprimer encore une fois, au nom du Gouvernement et du peuple chinois, nos condoléances les plus sincères aux familles des victimes, et toute notre sympathie à ceux qui ont perdu des êtres chers dans le tsunami qui s'est abattu sur l'océan Indien le 26 décembre dernier.

Je tiens, en premier lieu, à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance qui se tient à l'initiative de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), que je remercie également. Ma reconnaissance va également à la délégation kazakhe pour la déclaration qu'elle a faite au nom de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, déclaration à laquelle nous souscrivons.

Le tsunami survenu dans l'océan Indien est une catastrophe pour toute l'humanité. La communauté internationale a répondu de manière positive et énergique en fournissant à l'échelle mondiale des secours d'urgence humanitaires sans précédent. Pour sa part, l'ONU a joué un important rôle de chef de file et de coordination. Le Secrétaire général, M. Kofi Annan, et les directeurs des organismes compétents des Nations Unies ont effectué des visites opportunes dans les zones frappées par la catastrophe afin d'inspecter les lieux et de diriger les opérations de secours. Le Secrétaire général a également participé à la Conférence des dirigeants de l'ASEAN sur les questions d'après le séisme et le raz-de-marée et, au

nom de l'ONU, a lancé des appels urgents à la communauté internationale en faveur de la reconstruction.

Aujourd'hui, nous examinons un projet de résolution intitulé « Renforcement des secours d'urgence, du relèvement, de la reconstruction et de la prévention au lendemain de la catastrophe du raz-de-marée dans l'océan Indien », présenté par le Laos à séance qui a marqué aujourd'hui la reprise de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale. La présente séance est pour les États Membres l'occasion de mettre leur sagesse en commun afin d'aider les pays touchés, et elle est la manifestation de l'esprit humain de solidarité en période de difficultés et de catastrophes. La délégation chinoise appuie la convocation de la présente séance et espère que le projet de résolution sera adopté par consensus.

Comme la Chine est un pays en développement également sujet aux catastrophes naturelles, nous comprenons bien les dégâts et les souffrances endurés par les peuples sinistrés. Voisin et ami des pays sinistrés, nous avons ressenti une anxiété et une sympathie envers ces peuples en détresse. Après la catastrophe, le Gouvernement chinois a immédiatement lancé son mécanisme d'urgence et une opération de secours d'urgence en cas de catastrophe à l'étranger, la plus grande de l'histoire de la Chine. Le lendemain, le Gouvernement chinois a annoncé qu'il verserait une aide de 2,6 millions de dollars. Ensuite, au vu de l'évolution de la situation, le Gouvernement chinois s'est engagé à verser 60,5 millions de dollars supplémentaires et envisage sérieusement d'exempter les pays les plus gravement touchés du remboursement de leur dette gouvernementale arrivée à échéance ou de réduire leurs paiements.

Les dons individuels versés par la population chinoise, y compris les vieillards et les enfants, ont dépassé les 12,1 millions de dollars. Un homme de plus de 80 ans s'est rendu à deux reprises au bureau local de la Croix-Rouge pour verser une contribution à partir de sa très modeste pension. Un écolier de 6 ans accompagné de sa mère a donné plus de 1 000 yuans en pièces qu'il avait épargnés ces dernières années. Des jeunes ont personnellement appelé les ambassadeurs des pays sinistrés en Chine pour apporter leurs contributions et exprimer leur sympathie. Dans la Région administrative spéciale de Hong Kong, plus de 500 millions de dollars de Hong Kong ont été récoltés. Le Gouvernement chinois a également dépêché très

rapidement des équipes médicales et de secours aux zones sinistrées à brève échéance. La Région administrative spéciale de Macao a également envoyé une équipe de secours dans la zone sinistrée.

À la réunion spéciale des dirigeants de l'ASEAN au lendemain du tremblement de terre et du tsunami, le Premier Ministre Wen Jiabao a annoncé que le Gouvernement chinois répondrait à l'appel lancé par les Nations Unies en contribuant à hauteur de 20 millions de dollars aux secours multilatéraux et aux efforts de reconstruction déployés dans le cadre des Nations Unies. À la réunion ministérielle des Nations Unies sur l'assistance humanitaire aux communautés touchées par le tsunami, qui s'est tenue à Genève, le Gouvernement chinois a confirmé le versement d'une contribution, par l'intermédiaire du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, aux institutions des Nations Unies – notamment le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation mondiale de la santé, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds des Nations Unies pour la population et l'Organisation internationale pour les migrations – pour leurs opérations de secours d'urgence, de relèvement et de reconstruction après la catastrophe. La Chine consultera le Bureau en vue de se mettre d'accord sur un programme détaillé pour la distribution de l'aide et, en fonction des besoins des pays sinistrés, donner la priorité à l'assainissement, à l'eau potable, à l'éducation et à la restauration de l'infrastructure. Nous espérons également que notre contribution pourrait s'ajouter à l'assistance des Nations Unies pour créer un mécanisme d'alerte rapide et de réaction aux catastrophes naturelles régionales.

Comme le dit un proverbe chinois, « lorsqu'un endroit est en difficulté, on lui porte secours de toutes parts ». Le tsunami qui a eu lieu dans l'océan Indien nous a prouvé une fois de plus que la coopération internationale et régionale permet de faire face de façon efficace aux catastrophes naturelles. Le Gouvernement chinois aimerait s'associer à tous les gouvernements dans une action concertée pour aider les pays sinistrés à atténuer les effets des catastrophes, à reconstruire leurs foyers et à retrouver une vie normale.

M. Hachani (Tunisie) : En ce moment de deuil mondial, la Tunisie réitère ses condoléances aux pays

de l'Asie du Sud et aux pays africains touchés pour les pertes humaines résultant du raz-de-marée-tsunami.

Nous souhaitons par ailleurs exprimer notre considération pour les promesses généreuses de contribution annoncées en réponse à l'appel d'urgence des Nations Unies en faveur des pays affectés. Que cette expression de solidarité et de générosité à l'échelle internationale puisse contribuer à limiter l'impact des immenses souffrances humaines provoquées par ce désastre et permette de faire face aux besoins considérables en matière de secours d'urgence et d'aide au rétablissement à long terme.

Apportant leur contribution en signe de compassion et de solidarité avec les victimes, les autorités tunisiennes, sur instruction du Président Zine El Abidine Ben Ali, ont affrété quatre avions qui ont transporté une aide humanitaire composée de produits alimentaires, couvertures, tentes et médicaments.

Ma délégation félicite le Secrétaire général de sa décision de nommer un envoyé spécial pour l'aide d'urgence et la reconstruction des pays affectés par le tsunami du 26 décembre dernier.

Outre le tsunami, phénomène sans frontière par nature et dont la violence a frappé huit pays asiatiques et cinq pays africains, 2004 a été une année de destruction pour de nombreux pays en raison des effets des changements climatiques, de l'élévation du niveau de la mer, et de cyclones d'une violence exceptionnelle qui ont notamment frappé plusieurs régions dans le monde. Des enseignements sont à tirer de ces multiples catastrophes. Le premier est sans doute la nécessité de mettre en place un système de mécanismes d'alerte rapide au double niveau régional et international.

À ce propos, ma délégation souhaite s'associer à l'appel lancé par le Secrétaire général pour l'établissement d'un système d'alerte mondial pour toutes les catastrophes naturelles et la mise en œuvre de mesures décisives face aux changements climatiques. En effet, la tragédie du 26 décembre a montré, une fois de plus, la nécessité d'établir un système mondial d'alerte et de prévention qui couvrirait non seulement les tsunamis mais aussi tous les autres phénomènes dévastateurs, tels que les effets de l'élévation du niveau de la mer engendrés par le réchauffement de la planète, les ondes de tempêtes et les cyclones. Ce système devrait couvrir les zones les plus exposées à ces phénomènes, y compris la Méditerranée.

Le deuil provoqué par ce raz-de-marée en Asie du Sud-Est et en Afrique est un deuil planétaire. Le vaste mouvement de solidarité qu'il a généré reste sans précédent. Nous formulons l'espoir que ce moment dans l'histoire d'une planète encore plus solidaire vienne consolider davantage notre attachement à notre Organisation et à sa capacité de répondre aux défis humanitaires présents et futurs dans toutes les régions du monde.

La Tunisie s'est portée coauteur du projet de résolution présenté à notre Assemblée. Nous espérons que la résolution aidera à continuer à faire face avec efficacité aux problèmes des pays victimes de la tragédie du tsunami.

M. Almansoor (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Au moment où je parle, le monde est en deuil, parce qu'une catastrophe naturelle, le tsunami, a tué des dizaines de milliers de personnes, engendré de terribles souffrances et destructions, privant des centaines de milliers de personnes de leurs moyens de subsistance.

Je voudrais, au nom du Gouvernement et du peuple de Bahreïn, adresser nos sincères condoléances et notre profonde sympathie aux familles des victimes ainsi qu'aux peuples et aux gouvernements des pays amis qui ont été frappés par cette catastrophe humanitaire, sans précédent dans l'histoire moderne. De plus, nous remercions vivement l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est d'avoir pris l'initiative de convoquer cette importante séance. Je remercie aussi l'Organisation de la Conférence islamique et le Mouvement des pays non alignés d'avoir appuyé la tenue de cette séance.

Le monde a été bouleversé par le tremblement de terre sous-marin qui a secoué la région de l'océan Indien. Il a été horrifié par l'anéantissement de villes entières, par la disparition de villages et par la mort de milliers d'enfants, de jeunes et de personnes âgées, tous innocents. La catastrophe a frappé sans distinction grands et petits, forts et faibles, riches et pauvres. Tous se sont brusquement retrouvés transportés, dispersés et privés de famille. Beaucoup ont perdu des enfants, un mari, une femme, une mère et un père. Maisons, églises, mosquées et temples, tous, sans distinction, ont été détruits.

Ce qui console dans cette terrible tragédie, ce sont bien sûr la solidarité, la sympathie, l'intervention et le soutien que les pays du monde entier ont immédiatement offerts aux sinistrés, indépendamment

de leur origine géographique ou de leur appartenance politique, religieuse ou ethnique. Nous espérons que l'humanité continuera de faire montre d'une telle solidarité. L'heure est véritablement à la solidarité et à la compassion, alors que l'insécurité et l'instabilité ont engendré tant de problèmes et de conflits entre nations. Ce tremblement de terre a, à lui seul, réuni tous les pays, grands et petits, et nous a poussés à montrer ce dont nous sommes capables lorsque la nature manifeste sa colère de façon inattendue.

Dans l'appel qu'il a adressé en faveur des secours d'urgence aux États touchés, le Secrétaire général Kofi Annan a déclaré que la communauté internationale nécessiterait plus de 900 millions de dollars au cours des six prochains mois afin de financer l'aide humanitaire d'urgence requise par les quelque 5 millions de sinistrés. Compte tenu de l'ampleur et de l'intensité de la catastrophe, la solidarité de la communauté internationale est absolument nécessaire pour que les pays touchés parviennent à se relever des conséquences de la catastrophe.

Pour surmonter les effets de cette grave catastrophe, il est primordial de venir immédiatement en aide aux habitants des zones sinistrées, qui vont devoir prendre des mesures pour prévenir de telles dévastations. Il va falloir que la communauté internationale agisse de concert pour mettre en place un système intégré d'alerte rapide afin de prévoir ce type de catastrophe naturelle, de s'y préparer et d'en limiter les effets destructeurs.

Les États, les organisations non gouvernementales internationales et la société civile ont tous fait preuve d'une incroyable solidarité en aidant les sinistrés où qu'ils se trouvent, malgré les innombrables difficultés. Je remercie sincèrement tous les pays et toutes les organisations qui ont si rapidement porté secours aux États et aux personnes en détresse.

Alarmés par le risque de propagation de maladies contagieuses mortelles, comme le choléra et la malaria, nous jugeons primordial que soient prises toutes les précautions possibles pour protéger les survivants. Nous pensons également qu'il est extrêmement important d'assurer immédiatement la distribution d'eau potable saine et la fourniture de soins d'urgence. L'Organisation mondiale de la santé peut jouer un rôle extrêmement important dans ces conditions très difficiles.

Outre les secours, bien des survivants ont besoin d'un appui psychologique, de médicaments et de soins médicaux. Ils ont également besoin de trouver un nouveau gagne-pain et de se remettre de la catastrophe. Cela exigera l'appui et la solidarité de la communauté internationale tout entière, qui a apporté son aide tout de suite après la catastrophe.

Bouleversé par cette catastrophe humanitaire, le Royaume de Bahreïn a immédiatement répondu à l'appel du devoir en fournissant une aide d'urgence d'un montant total de 2 millions de dollars aux États touchés. Par ailleurs, le peuple du Bahreïn a contribué à l'envoi de matériel et de l'assistance humanitaire par l'intermédiaire des organisations humanitaires présentes sur le terrain. Bahreïn a toujours manifesté sa solidarité aux États et aux peuples amis, dans les bons moments comme dans les mauvais moments. Nous avons toujours apporté notre aide dans les heures difficiles. Notre peuple et notre Royaume, sous la direction de S. A. R. Hamad bin Isa Al-Khalifa, continueront ces efforts.

M. Løvald (Norvège) (*parle en anglais*) : Nous venons d'assister aux pires tremblement de terre et tsunami de l'histoire moderne, une catastrophe dont nous garderons longtemps le souvenir vivace. Nos plus sincères condoléances vont aux familles qui ont perdu des êtres chers.

La catastrophe a frappé des millions de personnes, les privant de leur gagne-pain, de tout ce qu'elles avaient. Nous devons à présent concentrer nos efforts sur ces personnes. Nous devons veiller à ce que l'aide humanitaire parvienne immédiatement à toutes les communautés touchées, dont beaucoup ont dû être déplacées. C'est une course contre la montre, et si nous la perdons, encore plus de gens risquent de mourir de maladie, faute d'eau potable et à cause de la malnutrition que du tsunami lui-même. Il est également urgent de venir en aide aux nombreuses personnes choquées et endeuillées. Sur ce point, la priorité absolue doit être accordée aux besoins particuliers des enfants.

L'exploitation sexuelle et la traite des personnes ont tendance à gagner de l'ampleur au lendemain d'une crise. Nous constatons avec satisfaction que l'aide humanitaire fournie dans la phase d'urgence met l'accent sur la protection des femmes et des enfants contre la violence et les sévices sexuels.

Il est impératif que l'aide humanitaire soit coordonnée avec efficacité à tous les niveaux et en fonction des besoins réels. Nous devons travailler de concert pour que nos efforts conjugués aient un impact maximal. La Norvège est favorable à ce que l'ONU coordonne les opérations à tous les niveaux dans la phase d'urgence et au début de la phase de reconstruction, en coopération étroite avec les autorités nationales et locales.

Il est crucial de pouvoir accéder en toute sécurité aux zones sinistrées pour y acheminer l'aide humanitaire. C'est aux gouvernements des pays touchés qu'il incombe au premier chef de garantir cet accès.

L'ONU a fait clairement la preuve de sa capacité de jouer un rôle moteur et de mobiliser l'appui international dans la première phase du tsunami. Le taux de réponse à l'appel éclair en faveur des besoins immédiats des populations les plus gravement touchées, lancé il y a moins de deux semaines à Jakarta, est sans précédent.

Un nombre record de pays apportent une généreuse contribution dans cette crise provoquée par le tsunami. À cet égard, il est vital que la communauté internationale s'engage à long terme. Nous devons aider les communautés à se reconstruire et à retrouver leurs moyens de subsistance. À cet égard, les besoins particuliers des femmes et des enfants doivent être pris en compte.

En ce qui concerne la coordination entre les donateurs, une nette répartition des tâches doit être établie, tant dans la phase d'urgence que dans la phase de reconstruction. Il ne serait pas bon que les donateurs rivalisent pour acheminer l'aide juste après la catastrophe pour disparaître ensuite lorsque l'attention des médias se sera portée sur un autre sujet.

La Norvège est favorable à un mécanisme de traçage des promesses de dons dans les grandes opérations humanitaires et de reconstruction telles que celle-ci et elle se félicite de voir l'initiative prise à cet égard par l'ONU. Il est nécessaire d'assurer une transition sans heurts entre l'aide humanitaire et le relèvement, la reconstruction et le développement à long terme. De fait, tous ces efforts doivent être étroitement imbriqués.

S'agissant de l'aide apportée par la Norvège, nous avons consacré jusqu'à présent 17 millions de

dollars environ à l'aide humanitaire. En outre, nous verserons environ 170 millions de dollars en contributions extrabudgétaires au secours humanitaire, à la reconstruction et à l'aide au développement dans les zones touchées. De plus, les Norvégiens et le secteur privé du pays ont versé jusqu'à présent plus de 60 millions de dollars en contributions.

Nous devons également envisager les moyens d'améliorer les systèmes de prévention et de réduction des effets des catastrophes naturelles telles que les raz-de-marée. Les systèmes d'alerte rapide doivent être améliorés et nous devons également envisager la façon optimale de préparer nos sociétés à faire face à ces phénomènes. La Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, qui s'est ouverte à Kobe, au Japon, en début de journée, est à cet égard une excellente occasion d'étudier cette question de façon plus concrète. Nous savons que l'avenir nous réserve d'autres catastrophes naturelles. Nous n'avons pas le pouvoir d'empêcher cela. Mais nous pouvons, en revanche, décider comment nous préparer à ce type d'éventualité afin d'y réagir au mieux lorsqu'elle se présente. Le désespoir que nous avons ressenti face à l'immensité de cette catastrophe doit être canalisé constructivement, de façon à ce que nous soyons mieux préparés pour la prochaine fois que la nature frappera. La compassion que nous ressentons pour les millions de victimes en Asie doit se traduire en appui concret et en vigilance à long terme.

M. Kim Sam-hoon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Le Gouvernement et le peuple de la République de Corée sont solidaires de tous ceux qui ont subi la récente catastrophe provoquée par le tremblement de terre et le raz-de-marée survenus dans l'océan Indien. Nous pleurons ceux qui y ont péri et nous adressons nos plus sincères condoléances aux familles des victimes. Les ravages infligés par le tremblement de terre et le raz-de-marée ont atteint des proportions si gigantesques que le monde a encore peine à y faire face. Toutefois, devant tant d'horreur, l'esprit de coopération et d'amitié dont ont fait preuve les pays du monde en venant en aide aux pays touchés a été vraiment remarquable.

Les gouvernements et les peuples des pays touchés méritent les plus grands éloges car ce sont eux qui ont souffert et pourtant qui restent en première ligne des efforts de secours. Parallèlement, l'effort massif d'aide international qui s'est fait jour atteste de la capacité de la communauté internationale de mettre

de côté ses divergences politiques pour s'unir derrière une cause commune. L'ONU, qui coordonne l'action de la communauté internationale, s'est distinguée une fois de plus comme premier organe mondial de gestion des défis internationaux du XXI^e siècle.

Mon gouvernement est déterminé à fournir non seulement les secours immédiats, mais aussi l'aide à moyen et à long terme permettant d'assurer l'ensemble du processus de reconstruction et de relèvement du pays. En conséquence, en plus des 5 millions de dollars consacrés aux secours d'urgence, nous nous sommes engagés à verser au cours des trois prochaines années 45 millions de dollars en aide au relèvement et à la reconstruction. En outre, nous avons envoyé un avion cargo militaire à Sri Lanka et des cargos en Indonésie avec du matériel de transport et de construction pour aider à acheminer le matériel de secours et de reconstruction. Nous assurerons un suivi étroit des efforts de reconstruction et nous continuerons de chercher à contribuer à notre niveau au processus de relèvement.

Ce raz-de-marée catastrophique a mis en exergue la nécessité de mettre en place un système d'alerte rapide intégré pour la région de l'océan Indien, de façon à permettre aux pays à risque d'échanger des informations sur les prévisions en matière de catastrophes et de définir ensemble l'action à suivre en cas de catastrophe naturelle. À cet égard, nous attendons beaucoup de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, actuellement en cours à Kobe, au Japon, dont nous espérons sincèrement qu'elle permettra d'obtenir des résultats tangibles et concrets conduisant à la mise en place d'un système d'alerte rapide pour la région.

Pour notre part, mon gouvernement est prêt à apporter activement son savoir-faire en matière de technologies de l'information pour accélérer la mise en place d'un tel système.

En outre, la République de Corée, qui assure actuellement la présidence du Sommet de l'Organisation économique Asie-Pacifique, accorde une grande priorité à la prévention des catastrophes et à l'aide en cas de catastrophe. Elle mènera activement les efforts de coopération en vue de renforcer les capacités de prévention de ses pays membres.

Les opérations de secours actuelles ont mis en lumière le rôle de plus en plus capital de la société civile et des organisations non gouvernementales dans

l'acheminement efficace des secours d'urgence et dans le relèvement. De l'Indonésie à Sri Lanka, et dans toute la région, nous avons vu aussi bien des associations privées d'aide que des organisations caritatives, des organisations non gouvernementales et des particuliers s'engager pour porter assistance aux populations dans le besoin.

Mon gouvernement est très favorable à l'action de la société civile, aux niveaux local et mondial, dans les secours d'urgence. Mon pays a mis en place un forum d'assistance en partenariat public-privé, qui mène des campagnes d'appels de fonds au niveau national et envoie des bénévoles – médecins et personnel de secours – dans les zones où on en a le plus besoin. Ce partenariat a permis de verser pour plus de 15 millions de dollars en financements et en articles nécessaires venant de la société civile et des milieux d'affaires et plus de 900 agents de santé et de secours ont été envoyés par le Gouvernement et les organisations non gouvernementales dans les zones touchées par le raz-de-marée.

Avec le temps, on tend à oublier les urgences humanitaires, en particulier lorsque de nouvelles urgences apparaissent qui détournent l'attention de la communauté internationale. Comme on le dit dans notre pays, ça commence comme la tête du dragon, mais ça se termine comme la queue du serpent.

Mais cette fois, nous ne devons pas oublier. Nous devons veiller à ce que les promesses de dons soient honorées et à ce que l'aide soit fournie aussi longtemps que nécessaire. De plus, l'aide doit être bien ciblée et adaptée aux besoins de la population. Nous applaudissons, à cet égard, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, qui œuvre en ce sens et dont les mesures visant à renforcer la transparence du processus de distribution des fonds après le raz-de-marée sont à saluer.

Nous ne pourrions nous permettre de dire, après coup, que l'action internationale après le tsunami de décembre 2004 n'a rien changé à nos habitudes : à des ravages sans précédents, tâchons de faire face par une efficacité jamais atteinte. La République de Corée fera tout pour œuvrer dans ce sens.

M^{me} Dovzhenko (Ukraine) (*parle en russe*) : D'emblée, je voudrais exprimer, au nom du Gouvernement ukrainien, nos sincères condoléances aux peuples des pays victimes de la catastrophe naturelle sans précédent survenue le 26 décembre

2004, qui a provoqué la mort de centaines de milliers de personnes et causé d'énormes dégâts matériels et environnementaux. Pour ma part, en tant que membre du Gouvernement ukrainien chargé des questions liées à l'enfance, la famille et la jeunesse, et en tant que femme et mère, la nouvelle de la mort de centaines de milliers de personnes est particulièrement amère.

Face à ce défi, le Gouvernement ukrainien a fourni une aide humanitaire immédiate aux pays sinistrés et décidé d'apporter à l'UNICEF une contribution financière pour porter secours aux enfants victimes du raz-de-marée en Asie du Sud-Est. À notre sens, c'est la coopération efficace entre les gouvernements des pays sinistrés, les organismes des Nations Unies compétents, les associations donatrices et les organisations non gouvernementales qui nous a permis d'apporter dans des délais très courts une aide d'urgence à ceux qui ont souffert à la suite de la catastrophe.

Toutefois, le dispositif en place mérite d'être amélioré plus encore. L'efficacité avec laquelle ces opérations permettent de sauver des vies et de préserver les biens matériels dépend principalement du délai d'alerte de la menace qui pèse et de la rapidité avec laquelle les opérations de sauvetage sont entreprises après qu'une urgence est déclarée. À cet égard, nous estimons nécessaire de créer un mécanisme mondial de réaction rapide pour mettre en œuvre les mesures permettant d'apporter l'aide humanitaire d'urgence, notamment l'application des accords relatifs au système des forces en attente des Nations Unies et l'échange des données d'information concernant les ressources existantes dans des pays donnés et les possibilités offertes pour la fourniture de l'aide. Nous ne pouvons nous permettre de différer le règlement de ces questions.

L'Ukraine, qui a connu la plus grave catastrophe technologique de l'histoire – l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl – est prête à participer activement à la mise en place de ce mécanisme mondial à tous les niveaux. Nous considérons qu'il conviendrait à l'occasion du sommet des Nations Unies cet automne de présenter à l'examen des États Membres des propositions concrètes allant dans ce sens. À cet égard, nous nous félicitons de la proposition du Gouvernement allemand de tenir une troisième Conférence internationale sur les systèmes d'alerte rapide en vue d'examiner les aspects du système mondial d'alerte rapide aux catastrophes

météorologiques et géologiques survenues en mer. Nous demandons aux pays d'encourager activement cette initiative.

Nous notons avec satisfaction que le projet de résolution proposé par un groupe de pays contient des mesures concrètes qui pourraient nous aider à rendre le monde d'aujourd'hui plus sûr. À cet égard, nous annonçons notre intention de nous joindre à la liste des auteurs de ce document.

Compte tenu des tendances actuelles du développement et de la mondialisation, notre monde est chaque année de plus en plus solidaire. Ce n'est qu'ensemble que nous pourrions réduire notre vulnérabilité aux catastrophes. Le rôle de l'ONU est de veiller à ce que tous les efforts que nous déployons dans tous les pays profitent à nos enfants et aux générations futures.

M. Meybodi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*): Je voudrais commencer mon intervention en exprimant la profonde tristesse du peuple et du Gouvernement de la République islamique d'Iran à la suite de la tragédie du récent tremblement de terre et du raz-de-marée dans l'océan Indien et en faisant part de nos sincères condoléances aux peuples et aux gouvernements des pays touchés. Aujourd'hui, nous sommes tous réunis pour leur manifester notre sympathie et notre solidarité et prouver une fois encore que, lorsqu'une calamité s'abat, nous sommes unis pour protéger et aider les êtres humains qui sont dans le besoin. Nous exprimons notre reconnaissance à M. Jan Egeland et à ses collègues talentueux pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés ces trois dernières semaines pour mobiliser et coordonner l'aide et les efforts de secours internationaux aux victimes de la tragédie.

Le récent raz-de-marée, provoqué par un tremblement de terre, a représenté une catastrophe naturelle sans précédent aux effets généralisés et dévastateurs. De nombreux pays de l'océan Indien ont été victimes de cette catastrophe brutale, subite et destructrice, dont les effets ont été si considérables qu'il faudra plus de temps pour évaluer l'ampleur et l'étendue des dégâts. En outre, des millions de personnes souffrent de traumatismes physiques et psychologiques inimaginables qui prendront beaucoup de temps pour guérir.

Le tremblement de terre du 26 décembre 2004 a eu lieu précisément le jour anniversaire d'un

tremblement de terre qui avait secoué la ville de Bam dans mon pays et a donc ramené à la mémoire les souvenirs douloureux des lourdes pertes en vies humaines dues à cette catastrophe. Après le raz-de-marée, nous avons été les témoins de la rapidité avec laquelle la communauté internationale a répondu aux victimes et de la générosité avec laquelle elle leur a manifesté sa solidarité. À cet égard, nous nous félicitons des promesses généreuses et des engagements fermes de la communauté internationale, annoncés à la réunion ministérielle tenue à Genève la semaine dernière, en réponse à l'appel instantané des Nations Unies en faveur des pays touchés par le raz-de-marée.

Le Secrétaire général, se référant au tremblement de terre de Bam il y a quelques jours, a souligné que toutes les annonces de contribution pour la crise iranienne n'avaient pas été versées. En fait, sur 800 millions de dollars au total qui avaient été annoncés, 17 millions de dollars seulement ont été décaissés un an après la catastrophe. Nous espérons que cette fois, en réponse à la tragédie du raz-de-marée, toutes les promesses d'aider les pays concernés à entreprendre des efforts à long terme pour reconstruire les régions sinistrées seront tenues.

Le récent raz-de-marée et les catastrophes similaires nous rappellent qu'il faut des opérations de recherche et de sauvetage internationales plus systématiques et mieux coordonnées. Elles nous permettraient de tirer pleinement parti des heures cruciales qui suivent les catastrophes et de sauver le plus grand nombre possible de vies.

Bien que nous devons accorder l'attention voulue à la situation après la catastrophe, une approche multirisque et bien équilibrée au cours de toutes les phases de gestion de la catastrophe – y compris la préparation, les secours, le relèvement et la reconstruction à long terme – est absolument essentielle pour assurer le succès de toute stratégie globale de gestion des risques de catastrophes. Nous devrions donc nous attacher de plus près à promouvoir des mesures qui renforceront la capacité des pays de se relever après les catastrophes naturelles et qui atténueront les conséquences dévastatrices de ces catastrophes. À cet égard, nous espérons que la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes à Kobé (Japon) verra l'adoption de politiques efficaces et globales et de mesures ayant pour objet la gestion des catastrophes naturelles à tous

les niveaux, et qu'elle jettera les bases d'un partenariat mondial efficace pour mettre en œuvre ces politiques.

Bien que la prévention des catastrophes naturelles ne puisse être possible, il existe des voies et moyens à même tout au moins d'atténuer leurs effets. L'Iran – surtout après le tremblement de terre dévastateur de Bam – est pleinement conscient de la nécessité absolue d'améliorer les capacités de gestion des catastrophes aux niveaux local et communautaire. Il est tout aussi important de renforcer les capacités régionales et internationales afin d'appuyer les efforts nationaux des pays vulnérables. À cet égard, il est nécessaire de mettre en place des centres de coopération régionaux qui faciliteront l'échange du savoir-faire scientifique et technique, des équipements et des données d'expérience des pays touchés. Il est également impératif de promouvoir les efforts internationaux dans les domaines de l'alerte rapide et des échanges d'informations et de recourir aux technologies de communication et de surveillance les plus récentes afin d'atténuer à l'avenir les conséquences néfastes de telles tragédies. L'utilisation des satellites et des technologies de téléobservation est particulièrement importante pour minimiser les effets adverses des catastrophes naturelles.

Dans ce contexte, la situation des pays en développement est unique en son genre. D'importants obstacles techniques, technologiques et financiers aggravent l'impact des catastrophes sur les infrastructures socioéconomiques et sur l'environnement de ces pays. Il est donc crucial que nous examinions les mesures susceptibles d'améliorer les capacités de réaction de ces pays et que nous redéployions l'aide de la communauté internationale vers la facilitation de l'accès aux technologies pertinentes et leur transfert vers les pays en développement.

Nul n'est besoin de préciser que les principes de la neutralité, de l'humanité et de l'impartialité devraient continuer de guider toutes les mesures prises pour fournir une aide humanitaire aux pays victimes de catastrophes naturelles. L'aide humanitaire, y compris la fourniture des ressources appropriées à la demande des gouvernements concernés, devrait être disponible à toutes les phases suivant la catastrophe.

Au lendemain de la tragédie du tsunami, la République islamique d'Iran a commencé à expédier des secours dans les zones frappées par la catastrophe

et a pris part aux activités internationales de secours. Aujourd'hui, j'ai le plaisir d'annoncer que le Gouvernement iranien a l'intention d'allouer 3,9 millions de dollars en liquide et d'envoyer environ 223 tonnes de matériel de secours supplémentaires, pour une valeur d'1 million de dollars, en réponse à l'appel instantané lancé par l'ONU. Les arrangements nécessaires pour concrétiser nos promesses seront prochainement menés à bien.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer une fois encore notre ferme appui au Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires et lui exprimer notre reconnaissance pour les activités remarquables qu'il mène en cette période critique.

M. Al-Jomae (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, au nom du Gouvernement et du peuple du Royaume d'Arabie saoudite, je voudrais transmettre nos sincères condoléances aux gouvernements et aux populations des pays de l'océan Indien touchés par la catastrophe du tsunami qui a frappé l'Asie du Sud-Est et une partie des côtes africaines, faisant des milliers de victimes innocentes et causant d'importants dégâts aux infrastructures socioéconomiques de ces pays.

En dépit de la réaction héroïque dont ont fait montre les États Membres pour fournir une aide humanitaire, nous pensons que cette aide ne saurait se substituer à la prévention ni à l'action pour réduire les risques liés aux catastrophes naturelles, comme par exemple la création d'un système d'alerte rapide pour prévenir des futurs tsunamis et catastrophes naturelles. La Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles, qui a lieu en ce moment à Kobe, au Japon, est une initiative internationale qui mérite d'être saluée, car elle permet d'examiner les mécanismes et les mesures à mettre en place pour aider les États à gérer et à prévenir les catastrophes naturelles.

Le Royaume-Uni d'Arabie saoudite a promis 30 millions de dollars aux États touchés par le tsunami, tant sous forme d'aide directe que par le biais des organisations internationales spécialisées dans l'assistance humanitaire. Les dons publics recueillis dans les diverses provinces du Royaume s'élèvent actuellement à 80 millions de dollars. En outre, la Banque islamique de développement a annoncé qu'elle accorderait des crédits d'un montant total de 500 millions de dollars pour aider tous ceux qui ont été

victimes du tremblement de terre en Asie. Le Ministre des affaires étrangères saoudien, le Prince Saoud Al-Faisal, a rencontré les ambassadeurs des États membres de l'Organisation de la conférence islamique (OCI) pour examiner la possibilité d'unir les efforts de l'Organisation pour fournir rapidement une aide aux victimes du tremblement de terre et du tsunami, qui, rien qu'en Indonésie, ont fait plus de 35 000 orphelins.

Enfin, je me félicite du rôle vital joué par l'ONU pour atténuer les effets de cette catastrophe naturelle.

M^{me} Nguyen (Canada) : Le Canada souhaite d'emblée exprimer ses plus profondes condoléances à toutes les nations, les collectivités, les familles et les personnes touchées par le séisme et les tsunamis survenus le 26 décembre dernier. Les pertes de vies humaines et la destruction qui ont touché un si grand nombre sont d'une telle envergure qu'elles dépassent l'entendement. Les Canadiens regrettent ceux et celles qui ont péri et sont de tout cœur avec les dizaines de milliers de personnes touchées par cette catastrophe.

Nous rendons hommage aux populations locales qui ont répondu les premières aux impacts de cette catastrophe. Nous rendons hommage aux travailleurs humanitaires et à tous ceux et celles qui, partout dans le monde, conjuguent leurs efforts afin de donner aux personnes sans recours l'essentiel pour vivre. Nous louons les actes de charité et l'extraordinaire solidarité dont le monde fait preuve et que le Président de l'Indonésie a qualifiés de « manifestation d'unité mondiale ».

Tandis que le choc initial s'estompe, il nous incombe à tous d'assurer face à cette tragédie mondiale une action globale opportune, souple, concertée et efficace. Nous avons confiance que les populations affectées se redresseront et qu'elles sauront reconstruire leur milieu de vie. Nous soulignons le rôle directeur détenu par les gouvernements des pays touchés en matière de relèvement et de reconstruction. Le rôle de la communauté internationale est d'appuyer les efforts de ces gouvernements. Les besoins humanitaires immédiats sont immenses; les besoins de reconstruction à long terme restent encore à déterminer, mais il est évident que la situation nécessitera pendant un certain temps un effort soutenu et un engagement indéfectible.

Le Canada fera sa part pour répondre à cette attente. Le Canada s'est engagé à verser une contribution de 425 millions de dollars pour l'adoption

d'un ensemble complet de mesures de secours aux victimes du désastre et d'aide au relèvement. L'engagement du Gouvernement canadien pour les cinq prochaines années comprend, entre autres, une contribution égale à la somme des dons des Canadiens, qui ont fait preuve d'une grande générosité ces derniers jours envers des organisations non gouvernementales canadiennes participant déjà aux activités de secours sur le terrain. Cette contribution comprend également une aide permanente au relèvement pour les régions touchées par le sinistre de même qu'un moratoire immédiat sur la dette de tout pays touché par la crise qui en fait la demande.

(l'orateur poursuit en anglais)

Le Canada appuie sans réserve l'ONU en tant que principale organisation coordonnant l'aide humanitaire internationale face à cette crise, et travaille avec d'autres pays pour soutenir ce rôle de l'ONU. L'ONU, en partenariat avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ainsi que des organisations non gouvernementales bien établies, est investie du mandat et possède les compétences nécessaires pour assurer, face à cette crise dramatique, une réponse efficace et fondée sur les besoins. À cet effet, nous avons appuyé l'appel instantané des Nations Unies et l'appel global récemment annoncé à Genève.

Les principes de l'action humanitaire doivent guider nos efforts. Nous, en tant que gouvernements, devons bien coordonner nos actions respectives, faire preuve de souplesse et axer notre aide sur les besoins et la demande, afin de mieux appuyer et renforcer le rôle de premier plan des Nations Unies dans la coordination de l'aide humanitaire internationale. Les populations des pays donateurs ont apporté une énorme contribution pour venir en aide aux victimes sous forme de dons et de divers engagements, et elles s'attendent à ce que l'aide soit distribuée efficacement et soit rapidement mise à la disposition de toutes les personnes et collectivités sinistrées.

Notre action humanitaire doit aussi être axée sur le renforcement des capacités nationales, afin de nous préparer à de telles crises et d'en atténuer les conséquences. Les partenariats avec les pays touchés sont essentiels. Nous nous félicitons de l'esprit de collaboration qui a présidé aux efforts de secours jusqu'à présent et qui a grandement facilité l'accès de l'aide humanitaire aux populations affectées.

Le respect des droits de l'homme et de la dignité humaine doit se trouver au centre de nos efforts. Il est essentiel que les sinistrés participent pleinement aux efforts de reconstruction, et que les femmes jouent un rôle à part entière à cet égard. Il est également nécessaire d'aider les populations vulnérables, notamment les femmes et les enfants, et de prévenir toute forme d'exploitation. Nous saluons les mesures gouvernementales adoptées à cet égard. De plus, comme certaines régions ravagées par le tsunami sont aux prises avec des conflits internes, il est essentiel que l'aide accordée n'aggrave pas les tensions. Nous devons aussi saisir les occasions qui se présenteront de mener des activités de consolidation de la paix dans la phase de reconstruction.

Au cours des semaines à venir, il sera essentiel de réfléchir aux enseignements à tirer de cette catastrophe, notamment l'importance qu'il y a à renforcer les mécanismes de prévention des catastrophes et d'alerte rapide. Cet événement nous a également rappelé à quel point la pauvreté aggrave la dévastation que provoquent les catastrophes naturelles. La Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes qui a débuté aujourd'hui à Kobe (Japon), est une occasion idéale de poursuivre ces délibérations.

Nous sommes aujourd'hui rapprochés par un sentiment de compassion. Nous ne devons pas oublier pour autant les autres crises qui continuent de sévir ailleurs dans le monde, comme au Soudan, en République démocratique du Congo et en Haïti. Nous devons dire à ceux et celles qui sont dans la détresse que notre volonté est inébranlable, que nous serons là le temps qu'il faudra.

M. Ilkin (Turquie) (*parle en anglais*): Ma délégation a déjà souscrit à la déclaration faite par le représentant de Luxembourg au nom de l'Union européenne, mais j'aimerais cependant souligner certains points.

Nos présentes délibérations font ressortir encore une fois le choc énorme et la tristesse profonde de la communauté internationale. La disparition de plus de 160 000 personnes et l'étendue des dégâts provoqués par le séisme et le tsunami survenus dans la région de l'Asie du Sud-Est et de l'océan Indien sont une tragédie humaine.

Notre séance d'aujourd'hui rappelle la détermination de la communauté internationale à fournir un appui et une assistance pleins et entiers aux

gouvernements et aux peuples des pays touchés qui s'efforcent de panser leurs blessures et de mettre en marche un processus de relèvement et de reconstruction. Notre séance arrive donc à point nommé.

Nous avons tous une confiance entière dans la détermination et l'énergie des pays touchés à reconstruire leurs pays aussi rapidement que possible. Et pourtant, plus la communauté internationale est disposée à les aider, plus la reconstruction de ces pays se fera rapidement. Jusqu'à présent, la communauté internationale a fait montre de compassion et de générosité. Il est tout aussi important que l'appui et l'assistance de la communauté internationale continuent au même rythme.

La nation turque, qui a malheureusement connu un grand séisme en 1999, compatit de tout cœur avec les nations touchées par la toute récente catastrophe naturelle. En cette triste occasion, je voudrais demander aux représentants de ces pays de transmettre encore une fois à leurs gouvernements et à leurs peuples les sincères condoléances du Gouvernement et du peuple turcs.

Pour sa part, le Gouvernement turc s'est immédiatement joint à ceux qui ont répondu aux besoins urgents de la région. Dans un premier temps, les pays touchés ont reçu des dons en liquide. Une équipe de recherche et de sauvetage a été rapidement dépêchée sur les lieux. Des aliments, des médicaments, du matériel médical et des unités de purification de l'eau ont été acheminés par avion aux deux pays les plus touchés, l'Indonésie et Sri Lanka. Une équipe du Croissant-Rouge turc se trouve dans la région et y restera pour participer aux opérations de secours humanitaires au cours des cinq prochains mois. Une équipe médicale de 37 personnes, dont 15 médecins, commencera bientôt à proposer ses services aux habitants de la région d'Aceh, en Indonésie. Des Turcs, en Turquie et ailleurs dans le monde, prennent une part active aux campagnes de collecte de fonds lancées par notre gouvernement et par des entreprises privées et des organisations civiles turques. Le Ministère turc des affaires étrangères participe aussi activement à sa propre campagne de contributions. À ce jour, les dons et contributions officiels et privés de la Turquie avoisinent les 15 millions de dollars. La Turquie continuera de faire tout son possible pour alléger les souffrances des victimes du tsunami.

En ma qualité de Président du groupe des États membres de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), je vous ai fait savoir, Monsieur le Président, que notre groupe appuyait la proposition faite par le groupe des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), à savoir que l'Assemblée générale se réunisse aujourd'hui. Je voudrais également réitérer la profonde tristesse du Groupe de l'OCI, ainsi que sa détermination à faire montre de sa solidarité pleine et entière avec les missions des pays concernés.

L'on se souviendra que le 1^{er} janvier, le Secrétaire général de l'OCI avait appelé les pays membres à se mobiliser pour aider la région. Le Ministre turc des affaires étrangères, M. Gül, en sa qualité de Président en exercice des ministres des affaires étrangères de l'OCI, a également adressé une lettre aux ministres des affaires étrangères de 56 pays membres pour renforcer cet appel. Un comité constitué du Secrétaire général de l'OCI, du Président de la Banque islamique de développement et des représentants de la Malaisie, de l'Indonésie, de l'Arabie saoudite et de la Turquie a été mis en place afin de coordonner les secours et l'assistance humanitaires aux victimes des pays membres, en particulier à l'intention des orphelins indonésiens. Les membres de l'OCI et de ses institutions et organes subsidiaires font et continueront de faire de leur mieux pour aider les pays sinistrés.

Nous savons tous très bien que nous ne pouvons pas ramener à la vie ceux qui ont péri, mais la communauté internationale doit prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter d'avoir à faire face à une telle tragédie à l'avenir. C'est pourquoi la Turquie appuie avec force la décision prise par l'ASEAN de créer un mécanisme régional de prévention des catastrophes, en particulier un système régional d'alerte rapide dans l'océan Indien et dans la région de l'Asie du Sud-Est. Mon pays est également prêt à contribuer autant qu'il le peut aux efforts de la communauté internationale dans ce domaine.

Enfin et surtout, je voudrais remercier et féliciter vivement le Secrétaire général, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et tous les autres organes et organismes des Nations Unies d'avoir agi avec rapidité et d'avoir œuvré sans relâche pour mettre en marche et coordonner l'opération de secours humanitaires la plus importante de l'histoire de l'Organisation.

M. Noghès (Monaco) : À la fin de l'année 2004, à un moment où le monde s'accorde généralement quelque répit, la nature s'est chargée de nous rappeler qu'une catastrophe d'une relativement courte durée, mais d'une violence extrême, pouvait changer le cours des choses dans plusieurs pays à la fois, prenant la vie à des dizaines de milliers de femmes, d'hommes et d'enfants, emportant avec elle encore plus de personnes, portées disparues, et laissant derrière elle des sites dévastés, présentant des risques importants pour la santé des survivants.

À tous ces pays et à ces populations si gravement touchées, nous renouvelons nos sentiments de compassion et de solidarité. Nous saluons avec grand respect le courage démontré par les autorités et les populations concernées qui se sont mobilisées pour porter secours aux blessés et essayer de retrouver le plus grand nombre de disparus. Nous louons les efforts remarquables accomplis dans un laps de temps très court par l'Organisation des Nations Unies et les nombreux pays qui se sont montrés si solidaires dans cette épreuve.

À l'initiative de S. A. S. le Prince souverain de Monaco, notre petit pays s'est fortement associé, à sa mesure, à l'immense élan de générosité des gouvernements, des organisations, des associations et du public. Immédiatement, le Gouvernement princier a versé une contribution de 130 000 dollars au Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence et le même montant a été mis à la disposition de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge par la Croix-Rouge monégasque, présidée par le Prince héritaire Albert, laquelle a effectivement reçu à ce jour plus de 1,4 million de dollars de dons.

L'Association mondiale des amis de l'enfance, présidée par S. A. R. la Princesse de Hanovre, a décidé d'affecter les fonds reçus à la remise en état d'écoles et d'établissements de soins. De la même façon, les organisations non gouvernementales monégasques s'efforcent de mener des actions concrètes, l'Association Monaco aide et présence apportant, par exemple, une contribution spéciale à l'orphelinat Princesse Grace de Kalutara, à Sri Lanka.

Cette terrible expérience a montré combien le monde pouvait se mobiliser dans de telles circonstances. Elle a également montré que les médias pouvaient jouer un rôle considérable dans une telle

mobilisation et qu'ils pourraient peut-être aussi contribuer à répondre aux besoins de populations qui se trouvent dans un profond état de détresse, sans pour autant avoir été victimes d'un cataclysme.

Retenons cependant que beaucoup reste à faire en terme de prévention des catastrophes naturelles, notamment par l'installation de systèmes d'alerte efficaces, et qu'il faudrait également créer une instance qui puisse réfléchir à la réaction qu'il convient d'avoir face à une catastrophe dont la nature ou l'ampleur n'a jamais été prévue. C'est pourquoi la Principauté de Monaco a décidé de coparrainer le projet de résolution A/59/L.58.

M. Mammadov (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je voudrais, tout d'abord, au nom du peuple et du Gouvernement azerbaïdjanais, présenter nos plus sincères condoléances aux victimes et aux familles des victimes du tsunami survenu dans l'océan Indien. L'Azerbaïdjan compatit sincèrement avec les peuples des pays sinistrés et exprime sa profonde sympathie et sa solidarité à toutes les personnes endeuillées. L'ampleur et les effets de cette catastrophe dévastatrice ont clairement montré la vulnérabilité des pays de la région de l'océan Indien et leur capacité limitée à réagir efficacement et à temps à des catastrophes naturelles imprévues. L'absence de mécanismes d'alerte rapide efficaces, qui a empêché les pays touchés par le tsunami de se préparer à ce désastre horrible, est une autre douloureuse leçon pour nous tous.

À cet égard, nous espérons que la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, qui se tient actuellement à Kobe, au Japon, du 18 au 22 janvier, donnera des résultats pratiques. Nous pensons que ladite Conférence réussira à mettre en place le cadre nécessaire à notre action future en vue de prévenir les catastrophes naturelles et de nous y préparer.

Nous appuyons pleinement les efforts réalisés par la communauté internationale en vue de répondre aux besoins urgents des communautés gravement touchées par le tsunami et nous saluons l'appel instantané des Nations Unies pour le tremblement de terre et le tsunami dans l'océan Indien. Nous saluons le travail accompli par l'Organisation des Nations Unies, notamment les efforts inlassables déployés par le Coordonnateur des secours d'urgence, M. Jan Egeland, qui, avec son équipe compétente, a coordonné

l'assistance fournie aux pays sinistrés. Il est essentiel qu'une coopération et une coordination étroites entre les gouvernements des pays sinistrés, la communauté des donateurs, les organismes des Nations Unies et les organismes d'aide internationaux se poursuivent pour garantir une assistance efficace.

Pour sa part, l'Azerbaïdjan a contribué à hauteur de 1 million de dollars à l'assistance humanitaire d'urgence des Nations Unies pour les besoins immédiats en matière de secours. Nous pensons que la solidarité et l'assistance internationales doivent se poursuivre au-delà de la période qui suit immédiatement la catastrophe et doivent se concentrer sur deux activités parallèles : la reconstruction et le relèvement et la mise en place d'un mécanisme d'alerte rapide dans l'océan Indien. Nous attachons une importance particulière à la création d'un tel mécanisme dans la région et nous sommes prêts à aider les pays sinistrés dans leurs efforts à cette fin.

D'après un dernier bilan, au moins 160 000 personnes ont perdu la vie à la suite du tsunami, plus d'un demi million de personnes ont été blessées et 5 millions d'autres, dont plus d'un million d'enfants, se sont retrouvées sans services de base. Nous sommes particulièrement préoccupés par les besoins sanitaires des populations les plus touchées par le tsunami et appuyons l'Organisation mondiale de la santé dans les cinq tâches clefs qu'elle s'est fixée pour les mois à venir. Nous partageons pleinement l'avis selon lequel il faut agir rapidement pour se pencher sur la nécessité d'un système d'alerte rapide pour empêcher la propagation des épidémies et des maladies mortelles qui peuvent surgir peu après les catastrophes naturelles.

On est en train de rapidement passer de la phase d'urgence à la phase de relèvement et de réhabilitation. Au cours de cette transition, il faudra fournir un appui soutenu pour que les besoins à moyen et long termes des victimes, notamment ceux des enfants, soient dûment pris en charge.

L'Azerbaïdjan salue et appuie l'initiative qu'a prise l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est de présenter un projet de résolution sur le renforcement des secours d'urgence, du relèvement, de la reconstruction et de la prévention au lendemain de la catastrophe du raz-de-marée dans l'océan Indien. Nous pensons que l'adoption de ce projet de résolution permettra de mobiliser davantage la communauté

internationale sur le plan des secours immédiats et du relèvement à long terme. Nous espérons que, grâce à la mise en œuvre de ce projet de résolution, nous parviendrons à répondre à nos préoccupations en ce qui concerne le renforcement des mécanismes permettant de prévenir et d'atténuer les catastrophes naturelles et d'y répondre.

M. Baum (Suisse) : La catastrophe qui a ravagé l'Asie du Sud-Est le 26 décembre 2004 est l'une des pires des temps modernes. Son bilan dépasse l'entendement. Nous sommes tous saisis d'humilité face à ces forces de la nature qui ne sont pas à la mesure humaine. Nous remercions les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est d'avoir pris l'initiative qui nous réunit aujourd'hui. Le projet de résolution que nous nous apprêtons à adopter est représentative de la volonté des pays touchés et de la communauté internationale de réagir rapidement et concrètement à cette catastrophe. Il souligne l'importance de réduire la vulnérabilité des États et des populations face aux risques posés par la nature, notamment à travers une culture de prévention et de préparation à tous les niveaux. Le projet de résolution met en évidence la nécessité d'une action à long terme, s'appuyant sur une coopération efficace et continue, et tenant compte des besoins particuliers des membres les plus vulnérables de la population, tels que les enfants. Il nous rappelle l'importance de la transparence et de la responsabilité quant à l'acheminement et l'utilisation des ressources.

La Suisse a immédiatement réagi à la crise. Elle a débloqué 23 millions de dollars pour l'aide d'urgence et déployé trois hélicoptères et 50 soldats à Atjeh au service des organisations humanitaires. En étroite collaboration avec le système de l'ONU, et en particulier le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, et en concertation avec les populations et les autorités concernées, la Suisse a dépêché près d'une centaine de ses spécialistes sur le terrain qu'elle a mis à la disposition des agences humanitaires internationales.

Les dons privés suisses ont également atteint un record de 145 millions de dollars à ce jour. La Suisse s'engage aussi dans la formulation de réponses adéquates dans le cadre des institutions financières et des institutions intergouvernementales comme le Club de Paris. D'autres moyens seront encore débloqués.

La tragédie à laquelle nous faisons face ne doit pas nous faire oublier les nombreuses autres crises humanitaires actuelles. Nombre d'autres victimes ont besoin d'assistance et de protection. L'admirable réponse de la communauté internationale à la crise asiatique ne doit pas être financée au détriment de programmes nécessaires dans d'autres régions du monde, que ce soit dans le domaine de l'aide humanitaire, de la coopération au développement ou de la promotion de la paix et des droits de l'homme.

La lutte contre la pauvreté doit rester le pilier fondamental de notre action. Il est vrai que les désastres naturels frappent à la fois les pays pauvres et les pays riches. Mais les populations vivant dans la pauvreté sont bien davantage exposées : habitations moins solides; accès aux moyens de communication insuffisant; routes moins bonnes, rendant plus difficile la fuite devant le danger ou l'apport de secours aux victimes; et infrastructures sanitaires plus fragiles.

L'aide d'urgence est utile, mais elle n'est que cela, une aide d'urgence. C'est la reconstruction et l'aide au développement qui nous mettent sur la voie de la durabilité.

Enfin, cette séance coïncide avec l'ouverture de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes à Kobe. Cette conférence présente l'occasion de développer des stratégies de prévention, de préparation, d'éducation et de réponse à différents types de catastrophes.

Il s'agit de combler les retards accumulés dans ces domaines pour mieux faire face aux défis futurs. La Suisse souhaite aussi que la Conférence de Kobe facilite le renforcement ultérieur des structures de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes au sein des Nations Unies.

M. Dapkiunas (Biélorus) (*parle en anglais*) : La vie est faite de moments charnières, et la tragédie survenue dans l'océan Indien en sera certainement un pour l'humanité tout entière. L'ampleur phénoménale des ravages et des souffrances humaines nous pousse à nous interroger sur les limites des capacités de l'humanité. Il y a fort à parier que nous allons tirer des leçons importantes de tout cela.

La compassion et la solidarité humaine, qui ne connaissent pas les frontières des États, vont sauver le monde. Nous admirons la générosité des principaux pays développés et en développement, des

organisations internationales, du public et des donateurs privés. Ce type d'opération de secours est la seule course à l'argent qui soit louable, celle qui permet aux vrais figures d'envergure internationale de se distinguer, non pas en usant de la force ou de belles paroles mais en étant reconnues comme tel.

Nous saluons vivement les efforts déployés avec rapidité et efficacité par le système des Nations Unies pour apporter une aide d'urgence de manière coordonnée. Cela prouve bien que notre Organisation ne cesse de gagner en utilité et en importance.

Le peuple bélarussien compatit à la douleur de tous ceux auxquels les vagues meurtrières ont arraché des êtres chers. Comme dans des dizaines d'autres pays du monde, les Bélarussiens pleurent et donnent. Bien que le Bélarus ne fasse pas partie des bailleurs de fonds, nous apportons nous aussi toute l'aide possible. Depuis une semaine jour pour jour, plusieurs dizaines de tonnes de vivres, de fournitures essentielles de survie et de matériel technique, dont 125 systèmes perfectionnés d'épuration de l'eau, d'une valeur totale supérieure à 100 000 dollars, sont acheminées, sur décision du Président du Bélarus, vers l'un des pays les plus gravement touchés par la catastrophe : Sri Lanka.

Le monde n'était pas préparé à cette catastrophe. Pourtant, il aurait pu l'être. Les gens se sont trouvés impuissants devant la calamité. Pourtant, cela n'aurait pas dû être le cas. La mise en place de systèmes d'alerte rapide aux catastrophes, qui ne se limitent pas aux raz-de-marée et à l'échelon régional, est devenue primordiale pour la sécurité mondiale. Nous ne parviendrons à enregistrer des progrès réels pour prévenir de si grandes pertes humaines que si nous comprenons enfin une vérité toute simple : pour les vagues meurtrières, les tremblements de terre et les ouragans, le monde ne se divise pas en États et régions; il ne fait qu'un. Il n'est possible de contrer cette force destructrice que si la communauté mondiale unit ses efforts. Nous saluons les propositions concrètes qui ont été faites à ce sujet, depuis cette tribune, par les représentants du Japon et des États-Unis.

Les graves catastrophes naturelles devenant de plus en plus fréquentes et intenses, et les pays en développement étant on ne peut plus vulnérables, il appartient à la communauté internationale de prendre des mesures immédiates et résolues. L'ONU doit donner l'exemple.

Enfin et surtout, il ne serait que légitime, et bien sûr noble et juste, que l'énorme volume d'aide d'urgence fournie et promise aux pays touchés ne fût pas prélevé de l'aide au développement que les grands bailleurs de fonds se sont engagés à verser avant la catastrophe. En choisissant la voie de la facilité, les pays donateurs trahiraient les espoirs de milliards de personnes dans le monde en développement et l'espoir que la solidarité humaine est capable d'intervenir pour contrecarrer les effets des catastrophes mais aussi, un jour, pour les prévenir. Malheureusement, nous avons le sentiment qu'il n'en sera pas ainsi.

M. Sardenberg (Brésil) (*parle en espagnol*) : Le Brésil a applaudi à la convocation de la présente séance de l'Assemblée générale sur le renforcement des secours d'urgence, du relèvement, de la reconstruction et de la prévention au lendemain de la catastrophe du raz-de-marée dans l'océan Indien. C'est l'occasion pour l'ensemble des États Membres d'exprimer leur affliction et d'adresser leurs sincères condoléances aux familles des victimes ainsi qu'aux gouvernements et aux peuples des États de l'océan Indien auxquels le tsunami a infligé d'énormes pertes humaines ainsi que d'importants dégâts socioéconomiques et environnementaux. C'est également l'occasion de saluer l'impulsion donnée par les États touchés et la célérité avec laquelle la communauté internationale s'est mobilisée et est intervenue pour apporter des secours, prendre en charge le relèvement et la reconstruction. Enfin, c'est le lieu d'exprimer tout notre appui à ces activités.

Le Brésil accueille avec satisfaction les annonces de contributions faites par les pays donateurs et les institutions financières internationales. De plus, nous prions instamment tous les donateurs de concrétiser sans délai leurs engagements et de continuer à fournir les fonds et l'assistance nécessaires à la poursuite des activités de relèvement et de reconstruction. Nous sommes préoccupés par les conséquences sociales, économiques et écologiques à moyen et long terme de la catastrophe dans les pays touchés. L'engagement de la communauté internationale doit être soutenu. Il est certain que nous ne devons pas relâcher notre attention une fois sortis de la phase d'urgence : nous devons maintenir la volonté politique de soutenir les pays touchés et leur population, en particulier les plus pauvres, pour leur permettre de se relever entièrement des conséquences traumatiques de la catastrophe et de reconstruire leur vie.

Le Brésil a réagi immédiatement à la catastrophe. Quatre avions ont été envoyés dans la région, dont le premier a atteint Bangkok le 1^{er} janvier avec 160 tonnes de médicaments, de denrées alimentaires et d'eau. La véritable solidarité ressentie par le peuple brésilien à l'égard des victimes du tsunami a permis la collecte de 100 tonnes supplémentaires d'eau, de médicaments, de vêtements et de vivres, centralisés à partir de l'ensemble du pays pour être emballés et envoyés. En outre, le Gouvernement s'apprête à envoyer des équipes médicales et d'ingénieurs pour aider aux opérations de reconstruction ainsi que de déminage.

Comme nous le savons, la catastrophe s'est ressentie dans de nombreux États et au sein de nombreuses populations du monde entier. C'est avec une grande tristesse que nous avons ainsi appris la perte de notre estimée collègue la Conseillère Lys Amayo D'Avola, diplomate brésilienne en poste à Bangkok, et de son fils de 10 ans, Gianluca.

Ma délégation tient à insister sur l'importance de la coopération internationale pour les efforts en cours dans les pays touchés en vue de faire face à tous les aspects des catastrophes naturelles. La tenue, aujourd'hui, de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, à Kobe, est une occasion de définir un cadre stratégique de prévention des catastrophes pour le siècle nouveau. Nous sommes favorables à l'idée de créer d'urgence des mécanismes régionaux de suivi, d'alerte rapide et d'évaluation destinés à faire face aux dangers hydrométéorologiques et géologiques à l'échelle mondiale. Les pays donateurs et les institutions financières internationales doivent apporter les financements complémentaires nécessaires pour que tous les pays puissent intégralement mettre en œuvre ces stratégies et mécanismes de prévention des catastrophes.

Alors que l'on met souvent en exergue certaines crises horribles dans les médias internationaux, d'autres crises semblent malheureusement presque ignorées. Le manque de soutien accordé à ce que l'on appelle les urgences oubliées est un sujet sur lequel nous devons nous pencher. Nous devons nous assurer que l'aide humanitaire est fournie de façon non discriminatoire, équilibrée et proportionnée. L'aide humanitaire doit être apportée en tenant compte des besoins existants.

Dans le cas de la catastrophe du tsunami de l'océan Indien, nous nous félicitons particulièrement de la coopération efficace entre les États touchés, le système des Nations Unies, les pays donateurs, les pays en développement, les institutions financières internationales et la société civile pour la coordination et la fourniture de l'aide humanitaire.

Nous trouvons encourageant de constater que la communauté internationale a su affronter cette catastrophe dans un véritable esprit de coopération. Nous espérons que ce climat favorable de solidarité sera maintenu et qu'il servira d'exemple de la manière de faire face à d'autres crises et problèmes graves. Nous espérons que les ressources mobilisées suite à cette tragédie viendront vraiment en sus des ressources déjà disponibles et non au détriment des véritables « tsunami » économiques et sociaux que sont la pauvreté, la faim et le VIH/sida.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Les Furies se sont déchaînées sur la Terre une fois de plus, cette fois avec une férocité indescriptible, sous la forme du tsunami d'Asie. Cette catastrophe a semé sur son passage la mort et la destruction, une détresse sans nom et des souffrances infinies. Dans le sillage de ces ravages affreux, la communauté internationale a fait preuve d'un sens de la solidarité qui nous emplit à juste titre de fierté. Elle a réagi rapidement et généreusement, avec sensibilité et humanité. L'ONU a assumé le rôle moteur que l'on attendait, de concert avec les pays touchés. Les gouvernements et la société civile ont fait front uni face à cette stupéfiante adversité. Ce sont là des réactions dont il y a lieu de se féliciter.

Mon pays, quant à lui, en dépit des contraintes nombreuses et variées qui sont les siennes, s'est joint aux opérations de secours dès les premières phases. Nous avons envoyé des navires et des avions chargés de matériel de première nécessité, ainsi que des contingents chargés d'aider les populations touchées. Comme on le sait, le Bangladesh lui-même a été en butte aux errements de la nature. Mais des années d'efforts acharnés nous ont permis de mettre au point des systèmes et de réorganiser nos infrastructures de façon à pouvoir prévoir, soutenir et réduire l'impact des calamités naturelles. Cette expérience, nous serons heureux de la partager en temps voulu avec les sociétés connaissant des situations comparables.

S'il est impossible d'empêcher les catastrophes naturelles, nous avons aujourd'hui les moyens d'en atténuer les effets. Nous disposons des technologies nécessaires pour pouvoir faire des prévisions. L'ONU peut et doit coordonner cette action à l'échelle régionale et mondiale. La proposition visant à mettre en place un système d'alerte aux tsunamis dans la région de l'océan Indien mérite, à cet égard, tout notre soutien.

Un système d'alerte rapide ne serait pas suffisant en soi pour sauver des vies et des biens. Il doit donc être assorti de programmes de protection et de réinstallation pertinents et suffisants. Dans notre propre cas, nous avons mis au point un système complexe dans tout le pays en vue de faire bénéficier du système d'alerte les lieux les plus reculés du pays, de mobiliser immédiatement des milliers de bénévoles en ville comme à la campagne et de permettre à la population d'atteindre les abris en dur. En conséquence, les pertes humaines dues aux catastrophes sont beaucoup moins importantes. La tâche primordiale, pour les communautés touchées, est toujours le relèvement et la reconstruction. La communauté internationale, sous l'égide de l'ONU, doit laisser à la disposition des pays vulnérables aux catastrophes des ressources facilement mobilisables. Les institutions multilatérales pertinentes doivent se concentrer davantage encore sur l'environnement de façon à réduire les nuisances humaines sur la nature. À l'heure où nous sommes réunis ici aujourd'hui, la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes se déroule à Kobe, au Japon, pour mettre en place un nouveau cadre d'action destiné à améliorer la faculté de réaction du monde face aux catastrophes naturelles. De même, le Bangladesh accueillera en février un sommet des dirigeants d'Asie du Sud de l'Association sud-asiatique de coopération régionale, au cours duquel on examinera le tsunami et les questions connexes à titre prioritaire.

Pour lutter contre les catastrophes, il faut de la détermination. Le Bangladesh sait également d'expérience que dans ces cas-là, la culture ambiante de pluralisme et les valeurs démocratiques nous ont été d'un grand secours, en nous amenant à mettre l'accent sur la transparence de l'action de l'État et la responsabilisation des autorités, nécessaires à leur tour pour une mobilisation sociale et une participation populaire suffisantes. Les résultats, comme nous l'avons vu, ont toujours été positifs.

Le chaos a souvent accouché d'une étoile qui danse. De ce genre de tragédies nous tirons des enseignements, et nous apprenons. La nature et l'homme ont vécu en harmonie. Ils ont été également en conflit. Mais à chaque fois, l'homme a fini par triompher. Que l'ONU, la plus importante institution multilatérale, se réforme et se remodèle pour être mieux à même de faire face aux calamités et harmoniser, le cas échéant, la relation entre l'homme et la nature! Cette tâche n'est pas si difficile et, quoi qu'il en soit, il faut, comme l'on a dit, « vouloir saisir plus qu'on ne peut êtreindre; sinon, pourquoi le Ciel? »

M. Aspelund (Islande) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord m'associer à tous mes collègues pour exprimer nos profondes condoléances aux victimes de la tragédie du raz-de-marée. Aucun continent n'a échappé aux effets de ce violent phénomène naturel même si les pays de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est ont été particulièrement touchés. Dans certains de ces pays, des communautés entières ont été disséminées, et les survivants se sont retrouvés aux prises avec de profonds traumatismes psychologiques, outre qu'ils sont exposés aux risques présentés par l'infrastructure détruite et l'absence de fournitures essentielles. Le développement risque d'accuser un retard de plusieurs années si l'aide nécessaire n'est pas au rendez-vous.

L'Islande voudrait se féliciter des mesures rapides prises par les organismes humanitaires des Nations Unies et par de nombreuses organisations non gouvernementales. Nous nous félicitons également des mesures prises par tous les pays qui ont contribué, en particulier les autorités des pays les plus durement touchés.

L'urgence humanitaire immédiate continue. Le Gouvernement islandais a déjà fait un don d'environ 2,5 millions de dollars, dont plus de 500 000 dollars iront à l'UNICEF, au Programme alimentaire mondial et à un certain nombre d'organisations non gouvernementales en vue d'activités humanitaires immédiates.

Mais nous sommes également parfaitement conscients des besoins à long terme dans ces pays. Dans le cadre d'une augmentation globale importante de son aide au développement, l'Islande a déjà décidé de consacrer 25 millions de couronnes à la coopération pour le développement avec Sri Lanka. Cette aide sera triplée pour atteindre 75 millions de couronnes, soit

1,2 million de dollars. Notre organisme d'aide au développement procédera à une réévaluation au vu de la récente catastrophe en vue de contribuer aussi efficacement que possible à la reconstruction.

En outre, les Islandais dans leur ensemble ont fait montre de leur solidarité avec les victimes du raz-de-marée. À ce jour, quelque 4 millions de dollars ont été recueillis par les organisations non gouvernementales par le biais de donations publiques. Cela équivaut à environ 13 dollars par Islandais.

En tant que pays pleinement conscient des conséquences des tremblements de terre et des autres catastrophes naturelles ainsi que du pouvoir destructeur de la mer, l'Islande continuera à suivre l'évolution de la situation et s'efforcera de contribuer autant qu'elle le pourra. Nous souscrivons à l'importance attachée à la mise en place le plus rapidement possible d'un système d'alerte rapide dans l'océan Indien.

M^{me} Taylor Roberts (Jamaïque) (*parle en anglais*): Ma délégation souhaite vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui à la demande du groupe des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Il est tout à fait justifié que l'Assemblée générale consacre une attention particulière à la récente catastrophe du séisme et du raz-de-marée qui a causé des ravages d'une ampleur sans précédent dans les États insulaires et côtiers de l'océan Indien. Nous sommes attristés par les pertes en vies humaines et le désarroi des survivants.

L'ampleur de la catastrophe exige une réponse proportionnelle de la communauté mondiale. Les États touchés sont tous des pays en développement, et pour eux il s'agit d'une catastrophe majeure : des milliards de dollars de dégâts et la destruction des moyens économiques.

La réponse mondiale a jusqu'ici été louable, et les offres d'assistance généreuses ont été faites et tenues. S'agissant des efforts de secours d'urgence en cours, nous saluons le rôle positif joué par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires en coopération avec les pays donateurs, les institutions internationales et les organisations non gouvernementales. Nous prenons note en particulier du lancement opportun de l'appel instantané du Secrétaire général à la conférence internationale tenue à Jakarta le 6 janvier 2005 et de la réponse positive sous forme d'annonces de contribution et de contributions

effectives des nombreux États Membres, y compris des pays en développement, pour aider les pays touchés avec les secours d'urgence et les activités de relèvement et de reconstruction.

Reconnaissant l'ampleur de la tragédie, le Gouvernement jamaïcain, nonobstant les difficultés économiques auxquelles le pays fait face, a également apporté une contribution de 15 millions de dollars jamaïcains et a mis en place un dispositif pour les contributions du grand public.

L'appel instantané qui a été lancé couvre une période de six mois. À la présente séance, nous devrions porter notre attention au-delà de cette période. Des mesures simultanées dans le cadre d'une stratégie à long terme devraient être envisagées et couvrir le tableau plus général de la prévention et de la gestion des catastrophes ainsi que du redressement. Nous recensons trois éléments.

Premièrement, bien que les secours d'urgence soient la priorité absolue, des plans pour le relèvement et la reconstruction des pays dévastés doivent être élaborés. Des programmes concrets et des dispositions particulières pour le redressement économique, assortis des ressources financières nécessaires et des mesures d'incitation pour les pays et les États touchés, devraient être élaborés.

Deuxièmement, une coopération accrue est clairement nécessaire pour mettre en place un système d'alerte rapide à même de communiquer rapidement les données d'information sur les mouvements de la croûte terrestre et les courants atmosphériques menaçants. Nous nous félicitons de l'intention des organisateurs de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, qui a débuté aujourd'hui à Kobé (Japon), de proposer la tenue d'une réunion spéciale sur la question en marge de la Conférence.

Troisièmement, il continue d'être impératif de développer et de renforcer les capacités nationales et régionales en matière de gestion et d'atténuation des catastrophes. Les équipes d'intervention rapide locales et régionales seront toujours la première ligne de défense contre les effets destructeurs des catastrophes naturelles.

Récemment, les pays en développement, en particulier les États insulaires et côtiers, ont subi de très graves revers dans leurs perspectives de développement par suite des catastrophes naturelles.

Aux Caraïbes, nous avons eu notre propre lot d'ouragans et subi la saison dernière des dévastations considérables. Ce drame plus récent a illustré de façon dramatique la vulnérabilité et les risques que beaucoup d'entre nous continuent d'encourir du fait du potentiel destructeur de la nature. Nous estimons que cette

expérience servira à renforcer l'esprit de coopération, le partenariat et les efforts conjugués dans le domaine de la prévention des catastrophes et des opérations de secours sur la base de la solidarité humaine et de la communauté d'intérêt.

La séance est levée à 18 h 10.